

Zeitschrift: Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde
Band: 108 (2008)

Artikel: Notes pour une histoire littéraire de la réforme catholique dans le diocèse de Bâle : à propos de quelques ouvrages imprimés à Fribourg-en-Brigau, Munich et Porrentruy entre 1583 et 1659

Autor: Renard, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-391682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes pour une histoire littéraire de la réforme catholique dans le diocèse de Bâle. A propos de quelques ouvrages imprimés à Fribourg-en-Brisgau, Munich et Porrentruy entre 1583 et 1659

par Jean-Pierre Renard

Le même processus qui a eu lieu au niveau de l'Église universelle et qui a donné naissance dans le prolongement du Concile de Trente (1545–1547, 1552–1553, 1562–1563) à divers «instruments de la réforme catholique» (Guy Bedouelle) – catéchisme «du concile» (1566), bréviaire romain (1568), missel romain (1570), édition latine de la Bible ou Vulgate (1592) – est appelé à trouver sa répercussion au niveau de chaque diocèse.¹

C'est la raison pour laquelle, le 24 février 1581, près de dix-huit ans après la clôture du concile, l'évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee (1576–1608)² convoque à Delémont un synode destiné à réformer la vie chrétienne dans son diocèse, dans l'esprit et selon les directives de l'assemblée conciliaire, réforme qui passe d'abord par celle du clergé, tant dans sa vie personnelle que dans l'accomplissement de ses devoirs pastoraux.³

1. Les statuts synodaux de 1581/1583

Les nouveaux statuts issus de cette assemblée, réunie dans l'église Saint-Marcel du lundi 3 au jeudi 6 avril 1581, sont imprimés chez Ambroise Froben à Fribourg-en-Brisgau en 1583: «Statuts bâlois promulgués le 3 avril de l'an du Seigneur 1581 au synode

1 Guy Bedouelle: La Réforme catholique, dans: Guy Bedouelle/Bernard Roussel (éds): Le temps des Réformes et la Bible, Paris 1989 (Bible de tous les temps, 5), p. 327–368. – Sur toute cette période, cf. Guy Bedouelle: La Réforme du catholicisme (1480–1620), Paris 2002; Dieter J. Weiss: Katholische Reform und Gegenreformation, Darmstadt 2005.

2 Né en 1542, élu évêque en 1575 et ordonné prêtre en 1576, confirmé par Rome en 1576 et consacré en 1577, cf. Helvetia Sacra [= HS] I/1, 1972, p. 204s.; Erwin Gatz [éd.]: Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches, 1448 bis 1648. Ein biographisches Lexikon, Berlin 1996, p. 57–60 (Pierre Louis Surchat).

3 L'histoire de ce synode est encore à écrire; voir à ce sujet l'état de la question et les suggestions de Jürgen Bücking: Zur Geschichte der Delsberger Reformsynode von 1581, dans: Revue d'histoire ecclésiastique suisse 64 (1970), p. 310–327.

de Delémont, présidé par le Révérendissime Père dans le Christ et Seigneur, Jacques Christophe, évêque de Bâle, et maintenant enfin publiés». ⁴

Mis à part les références au Concile de Trente et la citation de quelques-uns de ses décrets, lesdits statuts synodaux bâlois sont une sorte de «pot-pourri» d'extraits de textes synodaux et pastoraux d'origines diverses, traitant de la foi et de ses sources, de la prédication, de la liturgie, des sacrements, de tout ce qui a trait au ministère pastoral et aux paroisses, ainsi qu'à la juridiction ecclésiastique.

Ici et là, le renvoi est fait explicitement aux «anciens statuts» du diocèse de Bâle (ceux de 1503), ⁵ ainsi qu'aux statuts du synode provincial de Besançon de 1571/1573. ⁶ Mais la majeure partie du texte provient d'autres sources non indiquées par le rédacteur bâlois: en premier lieu, les statuts synodaux du diocèse d'Augsbourg de 1567 (tenu à Dillingen), dont l'influence est aussi manifeste sur le plan d'ensemble des statuts bâlois; ⁷ en second lieu, les statuts synodaux du diocèse de Constance de 1567 (en particulier dans les questions relatives au mariage); ⁸ enfin, divers autres documents, comme le synode de Cambrai de 1565 ⁹ ou d'autres textes dont la provenance est encore à élucider.

4 Pour plus de détails sur les ouvrages cités ici, voir les annexes.

5 Imprimés à Bâle en 1503; réédités dans: *Concilia Germaniae* [...], éd. par Johann Friedrich Schannat et Joseph Hartzheim, t. 6, Cologne 1765, p. 2–29; cf. Karl Holder: *Zur Geschichte der Basler Synodal- und Diözesanstatuten bis zur Reformation*, dans: *Katholische Schweizer-Blätter* 20 (1904), p. 241–258, spécialement p. 257s.; HS I/1, 1972, p. 199s., note 15.

6 Édités à Lyon en 1575 («apud Guliel. Rouillium, sub scuto Veneto»); textes repris dans: *Concilia Germaniae* (voir note 5), t. 8, Cologne 1769, p. 1–225; cf. André Artonne/Louis Guizard/Odette Pontal: *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris 1969, p. 124–132 et 497s.

7 Promulgués en 1567, édités à Dillingen; textes repris dans: *Concilia Germaniae* (voir note 5), t. 7, Cologne 1767, p. 148–215; cf. Peter Rummel: *Die Augsburger Diözesansynoden. Historischer Überblick*, dans: *Jahrbuch des Vereins für Augsburger Bistumsgeschichte* 20 (1986), p. 9–69. – Le fait que Pierre Canisius est un des auteurs principaux des statuts d'Augsbourg de 1567, relance d'une autre manière la question ancienne de savoir dans quelle mesure Pierre Canisius a influencé la rédaction des statuts bâlois.

8 Promulgués en 1568 et édités à Dillingen en 1569; textes repris dans: *Concilia Germaniae* (voir note 5), t. 7, Cologne 1767, p. 424–585; cf. Konstantin Maier: *Die Konstanzer Diözesansynoden im Mittelalter und in der Neuzeit*, dans: *Rottenburger Jahrbuch für Kirchengeschichte* 5 (1986), p. 53–70.

9 Édités dans: *Concilia Germaniae* (voir note 5), t. 7, Cologne 1767, p. 54–120. Ils sont cités littéralement dans les *Statuta Basiliensia* 1583, I/10–13 (*De imaginibus, De reliquiis, De indulgentiis, De purgatorio*).



Figure 1

Les statuts synodaux du diocèse de Bâle de 1581, imprimés chez Ambroise Froben à Fribourg-en-Brigau en 1583 (Bibliothèque universitaire de Bâle, EJ IV 25).

Les nouveaux statuts synodaux auraient dû devenir le «livre de chevet» des curés du diocèse, qui sont priés de les acheter et ... de les lire.¹⁰ Quinze ans plus tard, malgré les espoirs qu'il avait mis dans cette entreprise, l'évêque Blarer a bien dû constater qu'elle n'a pas eu le résultat escompté. Bien des prêtres ne tiennent aucun compte desdits statuts, certains ne les ont même jamais «vus» («nostris statutis neglectis et forte ne visis quidem»). Il décide donc de publier une «Instruction pastorale», qui a pour but d'inciter les clercs de son diocèse à trouver ou à retrouver le chemin des statuts et de ramener à la raison les plus récalcitrants.¹¹

2. Instructions pastorales imprimées à Porrentruy en 1597, 1611 et 1659

Cette «Instruction bâloise à l'usage des doyens et prêtres des chapitres ruraux, aussi bien de ceux qui ont charge d'âmes que de ceux qui ne l'ont pas, publiée sur l'ordre de Jacques Christophe, évêque de Bâle» est imprimée à Porrentruy en 1597, chez Jean Faivre, le premier imprimeur de la cité épiscopale, lui-même bruntrutain.¹² Les prêtres sont priés d'en avoir un exemplaire dans leur bibliothèque, et les doyens d'en faire la lecture lors des réunions annuelles des chapitres ruraux.¹³ Elle doit aussi servir de manuel de préparation à l'examen d'admission au ministère pastoral, dont elle fixe les modalités de manière détaillée.¹⁴

Quelques années plus tard, confronté aux mêmes problèmes que son oncle et prédécesseur,¹⁵ l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein

10 *Statuta Basiliensia* 1583, II/24 (*De statutis*).

11 *Instructio Basiliensis* 1597 (Préface). Même déception exprimée par l'évêque dans une lettre adressée au curé de Saint-Ursanne le 20 décembre 1597; il le charge en conséquence de faire connaître la nouvelle «Instruction» aux curés de l'Elsgau lors de la prochaine réunion capitulaire: «scilicet ut in proximo futuro capitulo Elsgaudiae praesentibus clericis Instructionem nostram ob oculos et in omnium conspectum proponas» (Archives de l'ancien Évêché de Bâle [= AAEB], Codex 348, *Missivae Latinae* 1588–1608, p. 290–292).

12 Pour plus de détails à ce sujet, voir ci-dessous paragraphe 4.2.

13 Exigence formulée de manière générale dans l'*Instructio* elle-même, mais aussi de manière particulière à l'adresse de divers chapitres ruraux (voir ci-dessus note 11).

14 Jean-Pierre Renard: L'admission des clercs au ministère pastoral dans le diocèse de Bâle dans la première moitié du XVII^e siècle. Théorie et pratique de la réforme du clergé (article à paraître dans les actes du colloque d'automne de la Société d'Histoire de la Suisse romande du 20 novembre 2004, consacré à «Quelques aspects de la réception du Concile de Trente en Suisse romande»).

15 Problèmes exposés dans la préface de l'*Instructio pastoralis* de 1611.

(1609–1628)¹⁶ fait imprimer à Porrentruy, en 1611, chez Christophe Krackau,¹⁷ en plus de 800 exemplaires, une version revue et augmentée de l'*Instructio* de 1597: «Instruction pastorale pour les prélats, doyens et prêtres du diocèse de Bâle, aussi bien pour ceux qui ont charge d'âmes que pour ceux qui ne l'ont pas, publiée autrefois sur l'ordre de [...] Jacques Christophe, évêque de Bâle, maintenant augmentée et reconnue par autorité de [...] Guillaume [...] évêque de Bâle» et «publiée à nouveau sur son ordre». Dès sa parution, il en envoie un exemplaire au nonce apostolique et lui en reparle dans d'autres lettres, notamment à propos des attestations de confession mensuelle exigées des prêtres.¹⁸

De même, peu de temps après son entrée en fonction, Jean Conrad de Roggenbach (1658–1693)¹⁹ commence son œuvre de restauration de la vie religieuse dans son diocèse après la Guerre de Trente ans en publiant un nouveau texte législatif, qui reprend et prolonge les précédents documents et prend aussi position sur des points controversés:

«Synopsis des constitutions et ordonnances synodales du diocèse de Bâle, colligée par autorité de ... Jean Conrad, évêque du même diocèse de Bâle, en vue d'un usage plus commode des ecclésiastiques, à partir des statuts diocésains et de l'instruction sacerdotale publiés autrefois, en l'an 1581, sous le règne de ... Jacques Christophe, évêque de Bâle. Editée en l'an du Seigneur 1659. Porrentruy, Imprimerie épiscopale, chez Jean-Henri Straubhar».²⁰

16 Né en 1566, élu évêque en 1608, confirmé par Rome et consacré en 1609; cf. HS I/1, 1972, p. 205s.; Gatz, *Bischöfe* (voir note 2), p. 584s. (Pierre Louis Surchat).

17 Le fiscal et collecteur Thibaud Pantaleon a reçu de l'imprimeur bruntrutain Christophe Krackau, le 15 juillet 1611, 816 exemplaires de la nouvelle *Instructio ecclesiastica*, dont 400 avec la Bulle de la Cène (cas dont l'absolution est réservée au pape); mis à part 14 exemplaires distribués «ici et là», 336 instructions (avec la bulle) sont réparties entre les onze chapitres ruraux du diocèse (le Sundgau en reçoit également 14 sans la bulle); le solde est remis au fiscal: «Pro M. Georgio Getzman moderno fiscali libros novae instructionis adiuncta bulla *Coenae Domini* vendendos novellis tradidi quinquaginta, sine bulla vero quatringsentes et duos, ut apocha sua hisce adiuncta testatur» (AAEB, A 85/51, *Concubinarii* 1611/12, *Acceptum de novis instructionibus*).

18 Lettres du 1^{er} juillet («Ecce mitto [...] Instructionem ecclesiasticam, quam antea quidem a Rever^{mo} Domino meo avunculo et praedecessore concinnatam, iam autem a me auctam et ad huius temporis cursum directam de novo imprimi, inque clerum meum distribui curavi»), du 30 septembre et du 16 décembre 1611 (AAEB, Codex 361, *Missivae latinae* 1608–1611, p. 191, 205–212 et 216–220).

19 HS I/1, 1972, p. 209s.; Erwin Gatz [éd.]: *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches, 1648 bis 1803. Ein biographisches Lexikon*, Berlin 1990, p. 388–390 (Catherine Bosshart-Pflugger).

20 A noter que dans le texte de cette Synopsis (citée pour mémoire, car on ne peut en examiner ici le contenu) les renvois sont faits aux pages de l'*Instructio* de 1611, et non pas à celle de 1597.

Ainsi qu'il apparaît déjà rien que dans leur titre, les trois opuscules précités sont étroitement liés entre eux. Les deux premiers ont comme source principale directe les statuts synodaux du diocèse de Bâle et à travers eux le Concile de Trente. Précédés d'une préface de l'évêque, ils sont divisés en cinq chapitres. Les trois premiers chapitres constituent la matière principale: les prêtres, leur vie, leur ministère, les conditions de leur admission au ministère pastoral (*cura animarum*). Les deux derniers portent sur les biens ecclésiastiques et les rapports avec les paroissiens. Le tout se termine par des recommandations particulières à l'intention des doyens des chapitres ruraux. L'*Instructio* de 1611 ajoute en conclusion un poème médiéval (*Viri venerabiles, sacerdotes Dei, Praecones Altissimi, lucernae diei*) en honneur dans les cercles humanistes bâlois à l'époque de l'évêque Christophe d'Utenheim (1502–1527).²¹

Ces *Instructiones*, dont il existe d'autres témoins dans d'autres diocèses,²² sont comme de «petits synodes épistolaires» réservés au clergé pour ce qui a trait à sa vie et à son ministère. L'évêque Blarer lui-même avait projeté, en conformité avec les décrets du Concile de Trente qui prescrivait des réunions annuelles, de tenir d'autres synodes diocésains.²³ Il n'a jamais pu le faire, ses successeurs non plus.²⁴ Mais aussi bien Guillaume Rinck de Baldenstein que Jean Conrad de Roggenbach font encore part de leurs projets dans ce sens. Leurs opuscules sont publiés pour remédier provisoirement

21 Quelquefois attribué à saint Augustin (cf. Hans Walther: *Initia carminum ac versuum medii aevi posterioris latinorum*, Göttingen 1959, no. 20578, et Suppléments, p. 1373), il est cité par le chapelain et prêtre bâlois Jacques Philippi (Federer), mort vers 1505–1510 (contemporain de Jacques Wimpfeling et de Christophe d'Utenheim), dans son célèbre *Praecordiale sacerdotum*, imprimé à Bâle en 1489; cf. Dieter Mertens: *Der Humanismus und die Reform des Weltklerus im deutschen Südwesten*, dans: *Rottenburger Jahrbuch für Kirchengeschichte* 11 (1992), p. 11–28, spécialement p. 23s. et note 54–55; Marcel Viller: *Le Praecordiale sacerdotum de Jacques Philippi (1489)*, dans: *Revue d'ascétique et de mystique*, t. 11 (1930), p. 375–395.

22 Voir par exemple pour le diocèse d'Augsbourg l'*Instructio sacerdotum* ou *Compendiosa instructio cleri in genere et parochorum et decanorum* de 1593 (J. A. Steiner [éd.]: *Acta selecta ecclesiae Augustanae*, Augsburg 1785, p. 134–153).

23 Sur un projet de nouveau synode sous l'évêque Blarer, voir AAEB, A 85/50, *Notarius* 1603/1604, *Expensum in diversis*: «Item anno 1604 die 21 januarii et sequentibus, cum Bruntrutii, ratione futurae synodi et continuationis visitationis generalis tractaretur, quo tempore d. suffraganeus etiam expectabatur et aquarum inundationes erant, abfui quadriduum, et solvi pro equo meritorio 1 lb. 6 s. 8 d.» Voir aussi *ibid.*, A 104/2, farde 1591–1606, lettre du 12 mars 1603.

24 En fait, le synode de Delémont de 1581 est le seul tenu dans l'ancien diocèse de Bâle sous l'Ancien Régime.

à l'empêchement dans lequel ils se trouvent de tenir de telles assemblées.²⁵ Ils y proposent à leurs prêtres, en 70/80 pages, un condensé (*enchiridion, compendium*) des dispositions synodales les concernant, dans un format (16×10 cm)²⁶ destiné à en faciliter l'usage et la consultation fréquente.²⁷

3. Une «bibliothèque idéale» à l'usage du clergé

Préoccupation majeure de l'évêque Blarer, la réforme du clergé de son diocèse doit se concrétiser non seulement dans le domaine de la vie morale²⁸ – les divers documents dont il vient d'être question ont tous un chapitre *De vita et honestate clericorum* –, mais aussi dans le domaine de la formation spirituelle et théologique, ainsi qu'en témoignent ses tentatives en vue de la création d'un séminaire diocésain, exigence du Concile de Trente qui n'est effectivement mise en œuvre dans le diocèse de Bâle qu'au début du XVIII^e siècle.²⁹

En attendant, pour pallier le manque d'institut adéquat dans son diocèse pour la formation de ses clercs,³⁰ l'évêque Blarer leur prescrit dans les nouveaux statuts synodaux d'acquérir un certain nombre d'ouvrages imprimés, utiles pour leur vie sacerdotale et leur travail pastoral. Il dresse même à leur intention le catalogue d'une

25 Propos tenus dans les préfaces de l'*Instructio pastoralis* de 1611 et de la *Synopsis* de 1659.

26 *Instructio Basiliensis* 1597: 15,5×9 cm environ; *Instructio pastoralis* 1611: 16×10 cm; *Synopsis* 1659: 12,5×7,5 cm.

27 Ce type d'ouvrage se rattache à une vieille tradition pastorale, celle des manuels médiévaux «portables» (bréviaires, recueils de sermons, sommes de casuistique) ou *vade mecum* à l'usage des frères itinérants des ordres mendiants et du clergé paroissial aux moyens financiers modestes; voir Jean Pierre Renard: Trois sommes de pénitence de la première moitié du XIII^e siècle, Louvain-la-Neuve 1989 (Lex Spiritus Vitae, 6), t. 1, p. 6–10, ainsi que les articles «Beutelbuch» et «Buchbehälter» dans le «Lexikon des gesamten Buchwesens», t. 1, 1987, p. 344 et 573.

28 André Chèvre: Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, prince-évêque de Bâle, Delémont 1963, p. 121–148; id.: Après le Concile de Trente, l'évêque de Bâle réforme son clergé, dans: Revue d'histoire ecclésiastique suisse 44 (1950), p. 111–137.

29 Le «premier séminaire authentique» (A. Chèvre) du diocèse de Bâle est créé en 1716; le «séminaire» de Porrentruy, fondé le 30 septembre 1606 et qui ouvre le 7 janvier 1608 avec six pensionnaires, n'était en fait qu'un convict ou pensionnat installé dans une maison privée, cf. Chèvre, Jacques-Christophe Blarer (voir note 28), p. 388–393; id.: Le séminaire du diocèse de Bâle. Ses origines, dans: Revue d'histoire ecclésiastique suisse 47 (1953), p. 25–46, 123–148.

30 Sur la formation donnée aux futurs prêtres dans le cadre du collège des jésuites de Porrentruy dès 1593, voir ci-dessous et Renard, L'admission des clercs (voir note 14).

«bibliothèque idéale du clergé», qui pourrait aussi être celle d'un futur séminaire.³¹

Déjà les statuts du dernier synode diocésain bâlois de 1503 se terminaient par une série de recommandations similaires: «Quels sont les livres dont les curés doivent surtout avoir l'usage».³² Les temps ont changé et la plupart des auteurs alors en vogue sont passés de mode.³³ Cependant, la tradition ne s'est pas perdue. En outre, les synodes post-tridentins d'autres diocèses, réunis avant le synode de Delémont, ont eux aussi leurs propositions pour une «bibliothèque du clergé»,³⁴ notamment les synodes diocésains d'Augsbourg (1567), de Constance (1567) et le concile provincial de Besançon (1571/73), qui d'une manière ou d'une autre ont, comme il a été dit, influencé les statuts bâlois.

Les uns et les autres opèrent un certain classement à l'intérieur de ces listes. Mis à part des critères d'ordre économique (le coût des livres), ils se réfèrent surtout aux différents domaines d'activité ministérielle du clergé. Citant en priorité l'Écriture sainte, le Concile de Trente, le «catéchisme romain», les statuts provinciaux et synodaux de leur diocèse, ils font la distinction, qui va évidemment de soi, entre les domaines suivants: la vie spirituelle, la liturgie, la prédication et l'enseignement du catéchisme, l'administration des sacrements, particulièrement du sacrement de pénitence. Sans oublier les ouvrages de réfutation catholique des réformateurs protestants.

Dans son *Instructio Basiliensis* de 1597, reprise sur ce point presque telle quelle par son successeur en 1611, Blarer revient sur les propositions de lecture faites dans les statuts du synode de Delémont; il les complète et en affine le classement.

Il y fait la distinction non seulement entre les prêtres qui sont simplement ordonnés (*omnibus qui in sacris ordinibus sunt constituti*) et ceux qui sont en outre chargés d'un ministère pastoral et ont la tâche de prêcher et d'enseigner (*quibus animarum cura et simul*

31 *Statuta Basiliensia* 1583, pars 2, tit. 4, *De parochis curatis et ecclesiarum rectoribus*; pars 1, tit. 24, *De poenitentia*.

32 *Statuta synodalia Basiliensia*, du 24 octobre 1503: «Quos libros curati inter alios habeant magis familiares», voir *Concilia Germaniae* (voir note 5), t. 6, p. 29.

33 A l'exception du *Confessionale* d'Antonin de Florence cité dans les *Statuta Basiliensia* de 1583 (I/24) et de la *Summa virtutum et vitiorum* de Guillaume Peyraut encore citée dans les *Instructiones* de 1597 et 1611 (II/6).

34 Cambrai 1567; Arras 1570; Bois-le-Duc 1571; Saint-Omer 1583. Des synodes postérieurs à celui de Delémont s'inscrivent dans la même tradition: Ratisbonne (Regensburg) 1588; Tournai 1589; Breslau 1592; Constance 1609.

docendi populum munus est impositum), mais aussi parmi les seconds entre les divers types et niveaux de leur engagement pastoral: les chapelains qui ont reçu la charge de confesser, les *parochi* et les *vicarii* engagés dans les paroisses d'une manière générale, et enfin ceux qui exercent leur ministère dans les «villes» (*qui in oppidis resident*) ou d'autres localités dans lesquelles les paroissiens ont besoin d'une nourriture plus exigeante (*in quibus populus exactiorem requirit doctrinam*).³⁵

À l'intention de chacune de ces catégories de lecteurs potentiels, Blarer énumère un certain nombre de traités qu'il juge incontournables ou simplement utiles. Ils sont l'œuvre d'auteurs de l'antiquité chrétienne³⁶ et du Moyen Âge,³⁷ mais surtout de théologiens et de canonistes «contemporains»: Robert Bellarmin S.J. (1542–1621), Pierre Binsfeld (1540–1598), Jean Bunderius ou Van den Bundere O.P. (1481–1557), Pierre Canisius S.J. (1521–1597), François Coster S.J. (1532–1619), Jean Eck (1486–1543), Jean Fabri ou Heigerlin (1478–1541), Jacques Feucht (1540–1580), Barthélemy Fumo O.P. († vers 1555), Jacques Graffio O.S.B. († 1620), Louis de Grenade O.P. (1504–1588), Michel Helling (1506–1561), Stanislas Hosius (1504–1579), Corneille Jansenius [évêque de Gand] (1510–1576), Jean Maldonat S.J. (1533–1583), Martin de Azpilcueta ou *Navarrus* (1492–1586), Frédéric Nausea (1491–1552), Jean Alphonse de Polanco S.J. (1517–1576), François Ribera S.J. (1537–1591), Pierre de Soto O.P. (1500–1563), Thomas Stapleton (1535–1598), Jérôme de Torres ou *Torrensis* S.J. (1527–1611).³⁸ Une partie des œuvres

35 Voir tout le passage: *Instructio Basiliensis* 1597, c. 2, § 6 (p. 14–19). L'*Instructio pastoralis* de 1611 reprend ce texte (p. 19–24), avec quelques variantes; elle ajoute à la liste la *Règle pastorale* de Grégoire le Grand (540–604) et le traité de Jean Chrysostome (mort en 407) *Sur le sacerdoce*.

36 Eusèbe de Césarée (et son *Historia tripartita*) et des recueils anonymes (*Homiliae Patrum; Vitae Patrum*).

37 Denys le Chartreux (1402–1471), Guillaume Durant (1230–1296), Guillaume Peyraut O.P. († 1271), mais aussi des auteurs de «sommes de confesseurs»: Antonin de Florence O.P. (1389–1459), Cajétan ou Thomas de Vio O.P. (1469–1534), Silvestre Prierias O.P. (1456–1523).

38 Certains auteurs, cités dans les statuts synodaux de 1581/1583, ne le sont plus dans les *Instructiones*: Alphonse de Castro O.F.M. (1495–1558), Martin Eisengrein (1535–1578), Jean Fisher ou *episcopus Roffensis* (1469–1535), François Sonnius ou Van den Velde (1506–1576), Ruard Tapper ou Tappaert (1487–1559), François de Vitoria O.P. (1483–1546). – Il n'est pas possible de joindre ici des remarques sur les auteurs cités, ni sur le genre littéraire et l'originalité des œuvres mentionnées. Bien des informations à ce sujet sont disponibles dans les dictionnaires spécialisés (de théologie catholique, de spiritualité, etc.) et dans l'ouvrage collectif d'Erwin Iserloh (éd.): *Katholische Theologen der Reformationszeit*, Münster 1984 ss. (*Katholisches Leben und Kirchenreform im Zeitalter der Glaubensspaltung*).

des auteurs précités se trouvait sur les rayons de la bibliothèque des jésuites de Porrentruy; plusieurs d'entre elles provenaient d'ailleurs de la bibliothèque personnelle de l'évêque Blarer.³⁹

Mais ce dernier ne se contente pas de proposer un nouveau «catalogue», dont le classement par genres littéraires et par destinataires est plus ciblé et qui se réfère à des œuvres non citées dans d'autres textes synodaux. Il passe à l'action et fait imprimer à Fribourg-en-Brisgau, à Munich et surtout à Porrentruy, toute une série d'ouvrages qu'il juge indispensables pour son clergé, afin que celui-ci puisse plus facilement se les procurer.⁴⁰

3.1 *Des manuels pour l'enseignement du catéchisme*

Dès 1580/1581, en même temps que la convocation d'un synode, un des premiers soucis de l'évêque Blarer est de promouvoir l'enseignement du catéchisme aux enfants dans les paroisses.⁴¹ Le synode lui-même stipule que les dimanches et les jours de fête, après le repas de midi, les curés sont priés de convoquer les enfants à l'église, au son de la cloche, pour leur enseigner en langue vulgaire les premières vérités de la foi, ou tout au moins durant la messe du matin, à la fin du sermon, de leur faire répéter, ainsi qu'à leurs parents, «les douze articles de la sainte foy chrestienne, l'oraison dominicale, la salutation angelique, les dix commandemens», «die zwölf Artickel des H. Christlichen Glaubens, das Vatter unser, der Englisch Gruß, die zehen Gebott».⁴²

Si dans le texte synodal lui-même aucun manuel catéchétique précis n'est encore recommandé, dès le mois de juin 1581, l'évêque

39 Voir Yves Crevoisier et Cecilia Hurley: Catalogue des ouvrages entrés dans la Bibliothèque du collège des Jésuites de Porrentruy de 1591 à 1608 [annexé à l'ouvrage de Nicolas Barré: Le collège des Jésuites de Porrentruy au temps de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee (1588–1610), Porrentruy 1999].

40 En 1635, à l'occasion des visites dans les paroisses du diocèse, le vicaire général Thomas Henrici (1597–1660) pense à la constitution de bibliothèques décanales (une idée qui ne suscite guère d'enthousiasme dans le doyenné du Buchsgau) et s'intéresse aux livres possédés par les clercs, dont il fait parfois le relevé (Thomas Henrici: *Directorium pro vicariatu generali in episcopatu Basileensi*, éd. par Jean-Pierre Renard, Fribourg 2007, p. 45–68, 87–100 [Buchsgau], 101–133 [Leimental]). En 1641, dans les nouveaux statuts du Buchsgau, dont il est le rédacteur, il fait aussi état de quelques ouvrages destinés à la formation personnelle des clercs ou à l'enseignement du catéchisme (éd. Renard, p. 465 et 471).

41 Cf. August Berz: *Geschichte des Katechismus im Bistum Basel*, Freiburg 1959 (Studia Friburgensia N.F. 25), p. 17–21.

42 *Statuta Basiliensia* 1583, I/18, *De catechesesi seu institutione iuventutis christianae* (qui reproduit le texte latin, allemand et français de ces diverses formules).

Blarer entreprend des démarches pour mettre à la disposition de son clergé 3000 exemplaires (1500 en allemand et 1500 en français) du «Catéchisme de Canisius», soit, à n'en pas douter, le *Catechismus minor* ou *Parvus catechismus catholicorum* du jésuite Pierre Canisius.⁴³ Ces ouvrages auraient dû lui être fournis par l'intermédiaire du libraire (*bibliopola*) Christophe Käst de Fribourg en Suisse, lequel lui avait été recommandé par Canisius lui-même. Les documents conservés ne permettent pas de dire si cette livraison a eu lieu ou non, ou seulement de manière partielle.⁴⁴ Quoi qu'il en soit, c'est bien ce même manuel que Blarer préconise pour la catéchèse aux enfants dans son *Instructio* de 1597.⁴⁵

3.2 Le «Bréviaire bâlois» (1584) et le «Missel bâlois» (1586)

Lors de la dernière session du Concile de Trente (4 décembre 1563), les évêques avaient remis au pape le soin de promulguer les nouveaux livres liturgiques. Le nouveau bréviaire romain est publié à Rome en 1568, le nouveau missel au cours de l'été 1570.⁴⁶ Leur usage était

43 Canisius est l'auteur de trois catéchismes: un catéchisme *major* ou *Summa doctrinae christianae, per quaestiones tradita, et in usum christianae pueritiae nunc primum edita* (Vienne 1554 ou 1555), destiné aux universités et, dans les collèges, aux classes supérieures; un catéchisme *minimus* ou *Summa doctrinae christianae, per quaestiones tradita, et ad captum rudiorum accommodata* (Ingolstadt 1556), pour les enfants qui débutent et pour les gens sans instruction; un catéchisme *minor* ou *Parvus catechismus catholicorum* (Cologne 1558), s'adressant aux étudiants des classes inférieures et aux jeunes gens de même portée. – État de la question sur le catéchisme à la veille du Concile de Trente, les initiatives catéchétiques prises dans l'Église depuis 1545 (le «Canisius» etc.) et le «Catéchisme du Concile de Trente» dans: Maurice Simon: Un catéchisme universel pour l'Église catholique du concile de Trente à nos jours, Leuven 1992 (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, 103), p. 1–62.

44 Pour plus de détails à ce sujet, voir Lioba Schnürer: Die Anfänge des Buchdrucks in Freiburg in der Schweiz, 1585–1605, Fribourg 1944 (Freiburger Geschichtsblätter, 37), p. 11–13, qui se réfère notamment aux documents publiés par Otto Braunsberger [éd.]: Beati Petri Canisii [...] epistulae et acta, t. 8, Fribourg-en-Brisgau 1923, p. 71–77 et 492–496.

45 *Instructio Basiliensis* 1597, c. 2 § 8 (p. 20–22); y sont aussi recommandés pour la catéchèse divers autres ouvrages, dont les «Institutions» du Père François Coster. – Berz, Geschichte des Katechismus (voir note 41), p. 19, renvoie à divers mandats épiscopaux (1594, 1595, 1599, 1606) rappelant au clergé des divers chapitres ruraux l'obligation d'enseigner le catéchisme, notamment en utilisant comme manuels «D. Petri Canisii catechismum et Summam doctrinae christianae» (13 octobre 1606: AAEB, A 104/2, fasc. 1591–1606, N. 17, p. 442).

46 Édition anastatique du *Breviarium Romanum* de 1568 et du *Missale Romanum* de 1570 par Manlio Sodi et Achille Maria Triacca, Città del Vaticano 1999 et 1998 (Monumenta liturgica concilii Tridentini).

rendu obligatoire dans toutes les églises et chapelles de la chrétienté.⁴⁷ Seuls les diocèses et ordres religieux dont la liturgie pouvait se prévaloir de deux cents années d'ancienneté étaient autorisés à la conserver, ce qui était en principe le cas du diocèse de Bâle.⁴⁸

La nécessité d'un nouveau bréviaire s'y imposait déjà du fait de la rareté des anciennes éditions, ce qui avait comme conséquence l'abandon de la prière du bréviaire par certains prêtres ou le recours au bréviaire d'autres diocèses (Constance, Strasbourg, Rome).⁴⁹ Plutôt que d'adopter purement et simplement le nouveau «*Breviarium Romanum [...] Pii V. [...] iussu editum*» ou «*Breviarium Pianum*», en y ajoutant quelques offices des saints propres au diocèse, la décision fut prise d'entreprendre une nouvelle édition complète du «Bréviaire bâlois», révisé et corrigé d'après le Bréviaire de Pie V: «Bréviaire bâlois rétabli selon l'ordre romain» (*Breviarium Basiliense secundum Romanum ordinem restitutum*).⁵⁰ Comprenant deux volumes – hiver

47 État de la question dans les articles «Bréviaire romain» et «Missel Tridentin» dans: Philippe Levillain: Dictionnaire historique de la papauté, Paris 1994 et 2003, p. 238s. et 1111s. (bibliographie); voir en particulier Suitbert Bäumer: Histoire du Bréviaire, t. 2, Paris 1905, p. 191 et suivantes.

48 Sur les livres liturgiques du diocèse de Bâle imprimés après le Concile de Trente, voir Josef Rest: Das Basler Missale vom Jahre 1586, dans: Festschrift für Georg Leidinger zum 60. Geburtstag am 30. Dezember 1930, München 1931, p. 207–212 (la plupart des documents cités dans cet article ne se trouvent plus dans le dossier A 77 *Missalia* des AAEB); John Hennig: Die Stellung Basels in den Ausgaben liturgischer Textbücher durch Bischof Jakob Christoph Blarer von Wartensee, dans: BZGA 72 (1972), p. 231–244; Nicolas Eisele: Das Basler Domkapitel im Freiburger Exil (1529–1628), Freiburg/München 2004, p. 143–147.

49 «*Exemplaria veteris Breviarii Basiliensis nulla amplius prostabant, unde aliqui praesbyteri per diocesan passim nulla, quidam Constantientia, aliqui Argentinensia vel alia, et diligentiores Romana habebant*»; cette constatation provient d'une note, non datée, de l'évêque suffragant Marc Tettinger (1568–1600), intitulée «*Rationes Breviarii novi Basiliensis nuper editi*» ou «*Apologetica pro editione librorum ecclesiasticorum Dioc. Basiliens. per Marcum etc. suffraganeum ibidem*» (classée sans numéro en AAEB, A 77 *Missalia*, parmi les documents du XVIII^e siècle), qu'il faudrait examiner dans son contexte probable: plaintes faites au sujet des nouveaux livres liturgiques par certains chanoines du chapitre cathédral et envoi des nouveaux livres liturgiques bâlois à Pierre Canisius et à Rome; cf. Franz Steffens/Heinrich Reinhardt: Die Nuntiatur von G. F. Bonhomini, 1579–1581. Dokumente, t. 3, Freiburg 1929, p. 469s. et 477s., no. 1362 (25 mars 1587), 1363 (4 avril 1587), 1368 (26 avril 1587); Otto Braunsberger (éd.): Beati Petri Canisii ... epistulae et acta, t. 8, Fribourg-en-Brisgau 1923, p. 246 et 254s., no. 2223 (1586) et 2231 (24 avril 1587); Rest, Das Basler Missale (voir note 48), p. 212; voir aussi quelques lettres des années 1579, 1580 et 1583 au sujet des nouveaux livres liturgiques en AAEB, A 102/1, Dossier Tettinger, N. 171–174.

50 Voir la préface du bréviaire bâlois; Hennig (voir note 48), p. 233s. – Décision similaire prise dans d'autres diocèses: Augsbourg, etc., cf. Bäumer (voir note 47), t. 2, p. 222–225.

(*pars hyemalis*), été (*pars aestivalis*) – il est imprimé à Fribourg-en-Brigau en 1584 (avant le 26 mai), en 1500 exemplaires, sur les presses d'Ambroise Froben, de même que les deux ouvrages qui lui sont directement liés: le «Martyrologe bâlois» (1584), dont des extraits sont lus ou chantés à l'office de prime,⁵¹ et le «Directoire bâlois adapté au nouveau bréviaire rétabli» (1585), livre indiquant quels offices doivent être célébrés chaque jour de l'année liturgique.⁵²

En 1586, est édité selon le même principe, mais cette fois chez Adam Berg à Munich, en 1000 exemplaires, le «Missel bâlois rétabli selon l'ordre romain» (*Missale Basiliense secundum Romanum ordinem restitutum*).⁵³

Aussi bien dans la préface du bréviaire que dans celle du missel, l'autorité épiscopale fait aux clercs l'obligation d'utiliser dorénavant ces nouveaux livres liturgiques (à l'exclusion des anciennes éditions), une recommandation à laquelle le clergé ne prête pas toujours attention, c'est le moins qu'on puisse dire, puisqu'elle doit être renouvelée à plusieurs reprises par la suite (1585, 1588).⁵⁴

L'édition du nouveau missel bâlois a été réalisée à partir du «*Missale romanum*» imprimé à Anvers (Antwerpen) le 24 juillet 1571,⁵⁵ par Christophe Plantin, lequel avait obtenu en 1569 et 1570 le monopole de l'impression des bréviaires et des missels romains pour les Pays-Bas.⁵⁶ Une partie des cahiers de ce missel a été conservée. Les indications manuscrites qui y ont été faites à l'intention de l'imprimeur Adam Berg en vue de l'édition du nouveau «Missel bâlois» permettent de voir de manière concrète et

51 Voir la préface du bréviaire bâlois et l'Annexe B/2; Hennig (voir note 48), p. 234s.

52 Voir la préface du bréviaire bâlois et l'Annexe B/3; Hennig (voir note 48), p. 235.

53 Pour plus de détails, voir la préface du missel bâlois (1^{er} décembre 1586) et Rest, *Das Basler Missale* (voir note 48), ainsi que l'Annexe B/4.

54 *Mandatum de emendis Breviario novo, Martyrologio et Directorio*, 18 juin 1585 (AAEB, A 85/31, fol. 21); *Mandatum de emendis novis missalibus*, 2 mai 1588 (ib., fol. 60); *Secundum mandatum comparandi nova missalia*, 5 octobre 1588 (ib., fol. 101r–102r); cf. Rest, *Das Basler Missale* (voir note 48), p. 212.

55 William Henry James Weale/Hanns Bohatta: *Catalogus missalium ritus latini ab anno M.CCCC.LXXIV impressorum*, Londres et Leipzig 1928, p. 199, no. 1163; Robert Amiet: *Missels et bréviaires imprimés. Propres des saints*, Paris 1990, p. 73.

56 Sur Christophe Plantin, qui avait aussi publié quelques opuscules hétérodoxes, cf. Anne Rouzet: *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XV^e et XVI^e siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Nieukoop 1975, p. 177–179; *Lexikon des gesamten Buchwesens*, t. 6, 1999, p. 28s. Sur l'importance de l'imprimerie à Anvers, voir Jean-François Gilmont: *Trois villes frontières. Anvers, Strasbourg et Bâle*, dans: Jean-François Gilmont (éd.): *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517–v. 1570)*, Paris 1990, p. 187–190; Andrew G. Johnston/Jean-François Gilmont: *L'imprimerie et la Réforme à Anvers*, *ibid.*, p. 191–216.

précise de quelle nature sont les modifications apportées à l'édition anversoise du Missel romain.⁵⁷

Bien que ce ne soit pas ici le lieu de les examiner en détail, il faut néanmoins relever les deux particularités principales des nouveaux livres liturgiques bâlois par rapport à leurs homologues romains. D'une part, un nombre non négligeable de saints du calendrier romain est supprimé ou cède la place à des saints propres au diocèse de Bâle (*Festa Terrae*), ce qui a des conséquences sur les lectures fixées pour le second nocturne de l'office des matines.⁵⁸ D'autre part, l'ancienne répartition des lectures évangéliques, propre au diocèse de Bâle, est conservée, notamment afin que les curés puissent continuer d'utiliser les recueils d'homélies rédigés d'après ce schéma.⁵⁹

La réforme du bréviaire romain (1568) et du missel romain (1570) réalisée après la clôture du Concile de Trente n'était pas définitive. Une édition corrigée du bréviaire romain parut en 1602–1603 sous Clément VIII. La dernière révision eut lieu sous Urbain VIII, dont le bréviaire fut publié en 1632.⁶⁰

De ce fait, au moins depuis 1615, l'évêque de Bâle est prié d'introduire dans son diocèse ces ouvrages liturgiques réformés.⁶¹ Ce qui lui est, assure-t-il, impossible de faire dans l'immédiat: non seulement en raison de l'ancienneté du Bréviaire bâlois, mais aussi parce qu'il y a encore en réserve un grand nombre de bréviaires (et de missels) imprimés à très grand frais (dont le chapitre réclame le remboursement); en outre, on ne peut non plus demander aux clercs

57 Cahiers conservés aux AAEB (A 77 *Missalia*). En outre, des indications manuscrites y sont faites en allemand concernant les illustrations; les notes des parties chantées sont modifiées pour tenir compte des usages bâlois (viennent s'y ajouter des fascicules manuscrits avec toutes les mélodies des préfaces etc.) – Pour les cahiers manquants, la comparaison peut être faite avec le *Missale Romanum* de 1570.

58 Tettinger, *Rationes Breviarii novi Basiliensis nuper editi* (AAEB, A 77).

59 «Isque ordo non solum per omnem Germaniam ut putamus, sed et Galliam universam, ex qua una cum religione christiana is ordo ad Germanos profluxit et alias quasdam nationes observatur. Ad haec omnes etiam Homiliae a catholicis lingua latina aut vernacula editae isto ordine perscriptae et evulgatae sunt.» (Tettinger, *ibid.*)

60 Pour plus de détails à ce sujet, cf. Bäumer (voir note 47), t. 2, p. 234 et suivantes.

61 Dans une lettre du 8 mai 1615, il prend note de ce souhait du nonce: «ut reformati Breviarii, Missalis et Ritualis Romani usus in tota mea dioecesi, veteribus abolitis, introducatur. Quod quidem mihi foret gratissimum, sed ...» (AAEB, Codex 366^A, *Missivae latinae* 1612–1624, p. 120s.; minute en AAEB, A 77); voir aussi Eisele (voir note 48), p. 144s. – Toute cette question devrait faire l'objet d'une étude particulière (dans la mesure où les documents conservés le permettent); ici, ne sont suggérées que les lignes principales de cette évolution, susceptibles de devoir être précisées ou nuancées.

et aux fabriques des églises, qui manquent déjà de tout, de consentir de nouvelles dépenses pour l'achat de ces livres.⁶²

Quoi qu'il en soit, par la suite, aucun «Bréviaire bâlois» ou «Missel bâlois» ne sera plus imprimé.⁶³ Avec la disparition progressive des anciens livres «bâlois» (usure, épuisement du stock), l'usage du bréviaire et du missel romain s'impose progressivement.⁶⁴ Suite aux changements intervenus, entre 1602–1603 et 1632, divers suppléments doivent être mis à la disposition des prêtres du diocèse: suppléments au bréviaire et au missel bâlois d'abord, au bréviaire et au missel romain ensuite,⁶⁵ notamment dès 1623 un «Propre des Saints du diocèse de Bâle» en complément au bréviaire.⁶⁶

3.3 Le «rituel bâlois» ou «Sacerdotale Basiliense» (1595)

Dans les statuts synodaux de 1583, l'évêque Blarer fait quelquefois allusion aux divers livres liturgiques précités: bréviaire, *Directorium* ou *Kalendarium perpetuum*, missel.⁶⁷ Il est cependant un ouvrage auquel il attache une importance particulière: le rituel des sacrements et des bénédictions, alors communément appelé *Agenda* (littéralement: ce qu'il faut faire), *Agenda nostra ut veteres appellarunt*. Il le cite souvent,⁶⁸ en précise parfois certaines particularités.⁶⁹ Il annonce

62 AAEB, Codex 366^A, *Missivae latinae* 1612–1624, 8 mai 1615, p. 120.

63 Contrairement à ce que semble insinuer Eisele (voir note 48), p. 145 et note 197.

64 Voir la liste des missels et bréviaires romains imprimés à Anvers, Lyon, Paris, Venise etc., dans les répertoires de Hanns Bohatta (bréviaires), William Henry James Weale et Hanns Bohatta (missels) et Robert Amiet (voir note 55).

65 Liste de ces «Kürchenbüchern» dans une note du 16 novembre 1624 et du 20 janvier 1626 (AAEB, A 77 *Missalia*): «Missal Complement», «Brevier Complement», «Martyrologii Complement», «Directoria ad mensem Decembris pro anno 1624», «Directoria pro anno 1625», «Direct. pro anno 1626». Dans le même dossier A 77 sont du reste conservés divers exemplaires imprimés du *Directorium* précité, publié chaque année, dont le plus ancien est daté de 1633: «Directorium seu Ordo recitandi officium divinum, ad formam breviarii Romani accomodatus, & pro Dioecesi Basiliensi editus. Ad annum M. DC. XXXIII. Iussu et auctoritate Reverendissimi et Illustrissimi Principis ac Domini, Domini Ioannis Henrici Episcopi Basiliensis. Bruntruti, Excudebat Wilhelmus Darbelley» (24 feuillets). – Voir aussi la préface du *Proprium sanctorum dioecesis Basiliensis*, Porrentruy 1676: «quoque editum est supplementum missalis».

66 Voir quelques notes à ce sujet en Annexe C.

67 *Statuta Basiliensia* 1583, I/17 *De cultu divino*; I/23 *De celebratione missarum*; II/4 *De parochis curatis*.

68 *Statuta Basiliensia* 1583, I/17 *De cultu divino*; I/18 *De sacramentis*; I/19 *De baptismo*; I/22 *De sacrificio missae*; I/24 *De poenitentia*; I/27 *De matrimonio*; II/4 *De parochis curatis*.

69 «Populus quoque saepe moneatur de huiusmodi caeremoniarum significatione, qua de re exhortationes in vernacula lingua in Agenda nostra inseri curabimus, ut cum opus est, in promptu habeantur» (*Statuta Basiliensia* 1583, I/19).

aussi sa réédition prochaine: *Agenda nostra nova* ou *Agenda nova Basiliensis*,⁷⁰ insistant sur la nécessaire unité à instaurer dans le diocèse dans la manière de célébrer les divers sacrements.⁷¹

Imprimé à Porrentruy en 1595, cet ouvrage en deux volumes, bel exemple du savoir-faire de l'imprimeur Jean Faivre, reçoit le titre de

«Sacerdotal bâlois, restitué et augmenté de manière authentique et avec soin. Publié sur l'ordre et par autorité de Jacques Christophe, évêque de Bâle. Première partie. De l'administration légitime, catholique et solennelle des sacrements, avec un commentaire bref et clair, non seulement utile, mais aussi nécessaire, avant tout pour les pasteurs. ... Seconde partie. Des diverses bénédictions ecclésiastiques, des exorcismes et de quelques cantiques. Adaptée avantageusement, non seulement à l'usage des prêtres, mais aussi, en différents passages, des maîtres d'école et des enfants».⁷²

Sans attendre la nouvelle édition officielle du rituel romain, consécutive au concile (elle ne paraît qu'en 1614), l'évêque Blarer édite donc de sa propre initiative ce nouveau rituel bâlois, qui a nécessité de nombreuses recherches et travaux préparatoires et qui porte désormais, à l'exemple de ce qui se fait à Rome, le nom de *Sacerdotale*.⁷³

Ce *Sacerdotale Basiliense*, il le met à la disposition des prêtres, non seulement pour qu'ils puissent célébrer correctement les sacrements et expliquer aux fidèles la nature et l'utilité de ceux qu'ils vont recevoir (baptême, pénitence, eucharistie, extrême-onction, mariage), mais aussi pour que les prêtres eux-mêmes puissent l'avoir à disposition pour se préparer à l'examen préalable à l'admission au ministère pastoral.⁷⁴

Sauf pour les sacrements dont l'administration est réservée à l'évêque (confirmation, ordre), chaque chapitre est précédé d'un traité théologique et liturgique succinct sur le sacrement concerné et suivi du rituel lui-même; les paroles essentielles de certains sacrements (*forma verborum*) sont aussi reproduites, non seulement en latin, mais aussi en allemand et en français.

A la partie sacramentelle sont jointes, comme annoncé en plusieurs endroits dans les statuts synodaux, de «Briefves exhortations

70 *Statuta Basiliensia* 1583, II/4.

71 *Statuta Basiliensia* 1583, I/17; préface du *Sacerdotale*.

72 Pour plus de détails sur le contenu du tome 2, voir Annexe B/5.2.

73 Préface du *Sacerdotale*; cf. Hennig (voir note 48), p. 236s. – Un *Sacerdotale Romanum* a été publié à Venise en 1585.

74 *Instructiones* de 1597 et 1611, c. 3 *De assumptione et remotione parochorum et capellanorum*, § 6.

des S. Sacremens, desquelles les curez et pasteurs de l'Eglise, en l'administration et exhibition d'iceux, selon la commodité du temps et des personnes pourront user», traduites aussi en allemand. Elles portent sur les sujets suivants:

«Exhortation devant l'Eglise à l'assemblée de ceux qui ont apporté un enfant à baptizer. Enseignement des Ceremonies du S. Baptesme. Exhortation apres le Baptesme aux parins et marines. Exhortation touchant le S. Sacrement de Confirmation. Exhortation touchant le S. Sacrement de Penitence. Articles contenans les personnes, ausquelles on ne doit point exhiber le S. Sacrement de l'Autel. Exhortation à ceux qui se communient en la sainte sepmaine, ou en autre temps de l'année. Forme de confession generale. Exhortation à l'assemblée devant la sainte Messe. Exhortation aux malades, ausquels le S. Sacrement est porté à la maison. Une autre exhortation aux malades, incontinant apres la confession. Exhortation touchant le S. Sacrement d'extreme onction. Exhortation aux malades avec presentation et demonstration de la Sainte Croix. Exhortation consolatoire aux malades, sans administration de Sacrement. Comme l'on doit consoler les povres patiens qui sont condemnez à la mort. Exhortation touchant le S. Sacrement de Mariage. Une autre exhortation plus briefve».⁷⁵

3.4 *Traité spirituels et théologiques imprimés à Porrentruy en 1594, 1595 et 1599*

1. Sur les rayons de toute bibliothèque cléricale doivent aussi figurer, estime l'évêque Blarer, deux livres du grand promoteur des congrégations mariales, le jésuite malinois François Coster (1532–1619), dont l'activité littéraire était prodigieuse: «un des plus grands écrivains de la Compagnie».⁷⁶ Le premier, le *Libellum meditationum*, est plutôt, comme son nom l'indique, destiné à la prière et à la méditation privée.⁷⁷ Le second, écrit pour la congrégation mariale des jésuites de Cologne en 1575 et édité à Anvers en 1586, est un opuscule de spiritualité chrétienne, traitant de la prière et des sacrements, des remèdes contre les vices, des fins dernières; il se termine par une explication développée du «Notre Père», du «Je vous salue Marie» et du «Symbole des apôtres».

75 *Sacerdotale Basiliense*, t. 1/3, p. 1–43; t. 1/2, p. 1–42: version allemande.

76 Sur le père Coster (Decoster), voir: Dictionnaire de spiritualité, t. 2, 1953, p. 2416–2419 (Alexandre De Bil).

77 Il réunit deux opuscules imprimés à Anvers en 1587, qui contiennent: 1. Des méditations sur les passages des quatre évangiles se rapportant à la vie de la Vierge Marie (de sa naissance à sa gloire dans le ciel), sur le Magnificat et le cantique de Siméon, sur les sept joies et les sept douleurs de Marie, sur les douze étoiles de sa couronne (*fides, contemplatio, charitas* etc.) – 2. Des méditations de versets bibliques tirés de la passion du Christ dans les quatre évangiles, dont les sept paroles du Christ en croix.

Ce manuel par excellence des congréganistes, Blarer ne se contente pas de le recommander à son clergé dans son *Instructio* de 1597 (en même temps que son livre des méditations).⁷⁸ Il le fait imprimer à Porrentruy, non seulement en latin (1595), mais aussi en français (1594). De plus, dans une lettre du 27 janvier 1595 adressée à tous les doyens et prêtres de son diocèse, il leur en prescrit formellement l'acquisition, afin qu'ils puissent s'en inspirer, non seulement pour l'enseignement du catéchisme, mais aussi dans leur vie spirituelle et dans leur conduite.⁷⁹ Ce «Livre de la congrégation» du Père Coster avait du reste sa place parmi la cinquantaine de livres réservés à l'usage des «séminaristes» de Porrentruy (liste de 1630).⁸⁰

Sans doute les congrégations mariales visent-elles avant tout à former un véritable réseau de dévotion et d'engagement catholiques chez les laïcs. Mais, à une époque où les séminaires n'en sont encore qu'à leurs débuts, ces *sodalitates* (corporations, confréries) tiennent aussi «une place de substitution auprès des collèges et des universités où les clercs reçoivent un enseignement de théologie. Elles apportent aux candidats au sacerdoce ce complément en spiritualité, en initiation à la vie cléricale, sans lequel il n'y a pas de prêtres selon la doctrine et l'esprit du Concile de Trente».⁸¹ Ainsi, par exemple, parmi les 47 prêtres «jurassiens» ordonnés dans la première moitié du XVII^e siècle, plus de la moitié ont fait partie de l'une ou l'autre

78 *Instructio pastoralis* 1611, p. 19s.

79 AAEB, Codex 348, *Missivae* 1588/1608, p. 229–231. – [François Coster:] Le livre de la congrégation, c'est à dire, les cinq livres des institutions chrestiennes, Dressees pour l'usage de la Confrerie de la tres-heureuse Vierge Marie. Mis en François du Latin de R. P. François Coster, Docteur en Theologie, de la Compaignie de Iesus. A Pourrentruy, Par Iean Faibvre, 1594. – [32], 646 p. – [Idem:] Libellus sodalitatis, Hoc est piarum et christianarum institutionum Libri quinque, in gratiam Sodalitatis B. Virginis Mariae, editi per R.P. Franciscum Costerum, Doct. Theologum Societatis Iesu. Brunnruti, Apud Ioannem Fabrum. M.D.XCV. – [24], 549, [3] p.; ouvrages cités dans: *Index Aureliensis. Catalogus librorum sedecimo saeculo impressorum*. Première partie, t. 10, Baden-Baden 1993, p. 193.

80 Entrée «*Libellus sodalitatis Costerii*» dans le *Catalogus librorum qui apud alumnos in convictu reposita sunt* (AAEB, A 100/2, p. 63), liste des environs de l'année 1630 reproduite par André Schaer: Le clergé paroissial catholique en haute Alsace sous l'ancien régime (1648–1789), Paris 1966, p. 121s., note 140. – Dans les statuts du Buchsgau de 1641, dont il est le rédacteur, le vicaire général Thomas Henrici recommande cet ouvrage aux curés pour l'enseignement du catéchisme (voir ci-dessus, note 40).

81 Louis Châtellier: L'Europe des dévôts, Paris 1987, p. 47–61, 84; Guy Bédouelle: La Réforme du catholicisme (1480–1620), Fribourg 2002, p. 141s. – Sur les congrégations mariales, voir aussi: Dictionnaire de spiritualité, t. 2, 1953, p. 1479–1491 (Emile Villaret); sur celles de Porrentruy: Barré (voir note 39), p. 281–294.

des deux congrégations (mineure et majeure) du Collège des jésuites de Porrentruy.⁸²

2. A côté de leur formation spirituelle, les futurs prêtres destinés au ministère paroissial avaient aussi besoin d'être préparés intellectuellement. Tous ne pouvaient suivre les cours de théologie scolastique dispensés dans les instituts supérieurs et universitaires, sur la base de la somme théologique du dominicain Thomas d'Aquin, le «manuel théologique» par excellence, qui avait remplacé partout celui qui avait été utilisé durant tout le Moyen Âge (les «Sentences» de Pierre Lombard). Et il fallait des prêtres aptes à gérer une paroisse et à administrer les sacrements. De cette nécessité est née une discipline nouvelle, pour l'éclosion de laquelle le programme des études (*ratio studiorum*) des jésuites a joué un grand rôle: l'étude des «cas de conscience».⁸³

Ainsi au Collège de Porrentruy, si dès 1603, les Pères donnent à titre privé quelques éléments de casuistique, pour éviter que les jeunes gens «débutent leur sacerdoce dans la plus totale ignorance»,⁸⁴ ce n'est que deux ans plus tard, avec la création du lycée, que commencent les cours de philosophie (dialectique ou logique) et de casuistique prévus au programme depuis le début; de cette manière, les candidats aux ordres ont la possibilité de suivre à Porrentruy tout le cycle scolaire.⁸⁵ En 1612 la décision est prise de soumettre les élèves de dialectique et de casuistique chaque année à un examen public, à l'automne et au printemps.⁸⁶ Dès 1620, les étudiants en casuistique sont tenus d'assister au nouveau cours sur les controverses de la foi (portant sur les articles de foi remis en cause

82 Voir Renard, L'admission des clercs (voir note 14).

83 Sur les étapes de cette évolution, voir Philippe Delhay: Le recours à l'Écriture sainte dans l'enseignement de la théologie morale, dans: Bulletin des Facultés de Lyon vol. 77 (1955), p. 5–19, et vol. 78 (1956), p. 5–25 (particulièrement p. 11–14: Les cours de «cas de conscience»). – Sur la casuistique en général, cf. Johann Theiner: Die Entwicklung der Moralthologie zur eigenständigen Disziplin, Regensburg 1970 (notamment la première partie: «Die Entwicklung der Casus conscientiae zur Theologia moralis im Jesuitenorden»); Marc Venard [éd.]: Histoire du Christianisme, t. 9, Paris 1997, p. 997–1000; Pierre Hurtubise: La casuistique dans tous ses états. De Martin Azpilcueta à Alphonse de Liguori, Ottawa 2005.

84 Annales ou Histoire du Collège de Porrentruy (1588–1771), éd. Corinne Eschenlohr-Bombail, t. 1, Porrentruy 1995, p. 84s.

85 En 1605, grâce à l'aménagement des nouvelles salles, les cours de dialectique et de casuistique s'ajoutèrent à celui de la rhétorique; les deux premières branches y sont enseignées avec un effectif suffisant d'auditeurs (ibid., p. 64s. [1596], 96–99 [1605]).

86 Ibid., p. 134s. (1612).

par les réformateurs protestants),⁸⁷ donné pendant deux heures après le déjeuner, «fréquenté par les élèves qui, après avoir achevé leur logique, suivent la casuistique avant midi, laquelle en particulier est très chère à Son Altesse: lorsque nous décidâmes en effet d'introduire cet enseignement, Sa générosité offrit spontanément au Collège l'intérêt annuel d'une somme de 2000 florins».⁸⁸

Pour l'étude privée de la casuistique, les prêtres du diocèse étaient invités par les «Instructions» épiscopales de 1597 et 1611 à utiliser un traité devenu courant dans bien des séminaires, sorte de vade mecum du prêtre occupé aux travaux du ministère, lui rappelant ses devoirs dans l'administration des sacrements et notamment de la pénitence: l'«Enchiridion de théologie pastorale et doctrinale nécessaire aux prêtres exerçant la charge d'âmes», dont l'auteur est Pierre Binsfeld, coadjuteur du diocèse de Trèves, ancien professeur de l'Université de Douai, mort de la peste en 1598.⁸⁹ C'est cet ouvrage, publié pour la première fois à Trèves en 1591, qui est réédité (revu et corrigé) chez Jean Faivre, à Porrentruy, en 1599;⁹⁰ il était mis à la disposition des séminaristes dans la bibliothèque du convict de Porrentruy.⁹¹

87 En cette matière, l'évêque recommande un autre ouvrage de François Coster: *l'Enchiridion controversarium praecipuarum nostri temporis de religione*. Édité à Cologne en 1585, il aborde successivement, dans cette perspective de controverse avec les réformateurs protestants, la sainte Écriture, l'Église, le Souverain Pontife, la foi, le libre arbitre, la justification, les mérites, l'eucharistie et la messe, la communion sous les deux espèces, la vénération de la croix et des images, le culte des saints et les reliques, le purgatoire, le célibat des prêtres, le jeûne et les prières en latin.

88 *Annales* (voir note 84), p. 166s. (1620). Le 13 mars 1625, l'évêque de Bâle a décrété pour tous les candidats à la prêtrise, qu'ils soient du diocèse ou non, l'obligation de donner par écrit la preuve qu'ils ont suivi pendant deux ans un cours de *casus conscientiae* (AAEB, A 46/2, *Ordinationes* 1624–1675, p. 19). – En 1628, il y a au collège un professeur de théologie morale et un des controverses de la foi, en 1629–1631 deux professeurs de théologie morale et des controverses de la foi (*Annales* [voir note 84], p. 202s., 206s., 210s., 214s.).

89 Dictionnaire de spiritualité, t. 1, 1937, p. 1623s. (E. Raitz v. Frentz); Gatz, Bischöfe (voir note 2), p. 56.

90 [Pierre Binsfeld]: *Enchiridion theologiae pastoralis et doctrinae necessariae sacerdotibus curam animarum administrantibus conscriptum a Petro Binsfeldio Suffraganeo Trevirensi Doctore Theologo, in gratiam examinandorum pro cura Pastoralis. Nunc de novo recognitum, & a mendis, quae obrepserant vindicatum. 1599. Bruntrutii. Per Joannem Fabrum.* – [30], 730 p.; ouvrage cité dans: *Verzeichnis der im deutschen Sprachbereich erschienenen Drucke des XVI. Jahrhunderts* = VD 16.; *Index Aureliensis*, I/4, 1970, p. 257; *Short-title catalogue of books printed in the German-speaking countries and German books printed in other countries from 1455 to 1600, now in the British Library. Supplement, London 1990*, p. 8. – Gustave Amweg: *L'imprimerie à Porrentruy, Saint-Imier 1916–1917* (Actes de la Société jurassienne d'Émulation, vol. 20–21), p. 218, n° 9, donne par erreur la date de 1598.

91 Entrée «*Binsfeldius*» dans le *Catalogus librorum qui apud alumnos in convictu reposita sunt* (AAEB, A 100/2, p. 63).

S'adressant spécialement aux prêtres, notamment en vue de leur préparation à l'«examen» d'admission au ministère pastoral (*Enchiridion [...] conscriptum [...] in gratiam examinandorum pro cura pastorali*), il visait aussi bien leur formation théologique que morale. Divisé en cinq parties, il traite des sacrements, des péchés en général, des péchés capitaux et de leurs «filles», des commandements de Dieu et de l'Église, de l'accession des clercs aux bénéfices ecclésiastiques (cumul des bénéfices, simonie, prière des heures etc.), des censures ecclésiastiques et des irrégularités.⁹²

3. Evidemment, tous ces ouvrages dont il vient d'être question, il faut non seulement les posséder, mais aussi les lire et les approfondir:

«Il ne faut pas que les clercs pensent qu'ils ont satisfait à cette prescription [d'acquérir les ouvrages indispensables], en ayant seulement tous ces livres à la maison; qu'ils prennent conscience qu'ils ont le devoir, par une lecture assidue, de se les rendre tellement familiers, qu'ils puissent profiter eux-mêmes des enseignements de ces livres, en faire profiter d'autres et donner promptement satisfaction à ceux qui leur demandent compte de leur charge».⁹³

4. Des imprimeurs au service de l'évêque

4.1 Ambroise Froben (Fribourg-en-Brisgau) et Adam Berg (Munich)

Dès les années 1580/1581 au moins, l'évêque Blarer n'a cessé de chercher à faire imprimer, dans son diocèse ou ailleurs, les documents qu'il voulait mettre à la disposition de son clergé, à commencer par les statuts du synode de Delémont du 24 février 1581.

En avril 1581, contact avait été pris, par l'intermédiaire de l'évêque suffragant (Marc Tettinger), avec un imprimeur bâlois d'origine belge, Thomas Guarin (Guerin), établi dans la cité rhénane depuis 1561.⁹⁴ Ce dernier aurait été disposé à entrer en matière pour

92 Dans tous les dictionnaires, le mot casuistique a pris une connotation négative finalement méritée par la production ultérieure: «subtilité complaisante en morale». L'ouvrage de Binsfeld et d'autres du même type, ceux des jésuites François Tolet (1532–1596) et Hermann Busenbaum (1600–1668), marquaient cependant un progrès en formant des prêtres parfaitement aptes à gérer une paroisse et à administrer les sacrements. Leur inconvénient: peu à peu, l'étude de la théologie morale en arrive à ne plus être que l'étude des cas de conscience, dans lesquels sont conjoints la morale et le droit, mais qui ne font pas de place à l'étude des principes, et donc ni aux sources scripturaires ou patristiques; finalement, «au lieu de représenter *la seule partie pratique de la morale*, ils furent considérés comme *la morale tout entière*» (Philippe Delhay).

93 *Instructio Basiliensis* 1597, c. 2 § 6 (p. 17).

94 Guarin (1529–1592) est surtout connu pour l'impression de la «Bärenbibel» (traduction espagnole de la Bible) en 1569 et d'une édition de la vulgate avec des gravures sur bois

l'impression de livres à la demande de l'évêque, mais l'entreprise s'est heurtée au refus du Conseil de Bâle d'accorder une telle autorisation (29 mai 1581).⁹⁵

Auparavant, en décembre 1580 déjà, l'évêque Blarer avait été lui-même consulté par le nonce apostolique (Giovanni Francesco Bonomini) au sujet d'un autre imprimeur bâlois, Ambroise Froben (1537–1602), fils de Jérôme, qui avait repris avec son frère Aurèle l'imprimerie paternelle en 1563.⁹⁶ Il était question de lui permettre de s'établir comme imprimeur pontifical en un lieu du diocèse ou de la principauté que l'évêque voudrait bien désigner.⁹⁷ Sous réserve de discussions plus approfondies à ce sujet, celui-ci ne voyait pas d'autre lieu plus adéquat à proposer que Delémont.⁹⁸

Par la suite,⁹⁹ dès janvier 1581, des tractations eurent lieu, en lien avec son édition du Talmud,¹⁰⁰ entre Froben et les autorités romaines au sujet de son éventuelle installation à Fribourg en Suisse,

de Tobias Stimmer (1580); cf. Ernst Staehelin: *Der Basler Bischof Blarer von Wartensee und die Bärenbibel*, dans: *Revue suisse d'histoire* 10 (1930), p. 200–204; Josef Benzing: *Die Buchdrucker des 16. und 17. Jahrhunderts im deutschen Sprachgebiet*, Wiesbaden 1982, p. 41s. (no. 41); *Lexikon des gesamten Buchwesens*, t. 3, 1991, p. 296.

95 Textes cités par Otto Braunsberger [éd.]: *Beati Petri Canisii [...] epistulae et acta*, t. 8, Fribourg-en-Brisgau 1923, p. 494s.; cf. Schnürer (voir note 44), p. 11s.

96 Benzing (voir note 94), p. 36 (no. 17: Hieronymus Froben 1528–1563), p. 41 (no. 40: Ambrosius und Aurelius Froben, ca. 1560–1585, bzw. 1587); *Lexikon des gesamten Buchwesens*, t. 3, 1991, p. 63 (Ambrosius F.) – Les «Index des livres interdits» comportent, à côté de la liste des auteurs et des livres prohibés, une liste des imprimeurs censurés, dans laquelle les imprimeurs bâlois figurent «en bonne place». Ambroise Froben est uniquement cité pour un ouvrage publié à Bâle en 1565 par Jolann Oporinus, Ambrosius et Aurelius Froben, le *Theatrum vitae humanae* de Theodor Zwinger, cf. J. M. De Bujanda: *Index de Rome. 1557, 1559, 1564. Les premiers index romains et l'index du Concile de Trente*, Québec-Genève 1990; id.: *Index de Rome. 1590, 1593, 1596, Québec-Genève 1994 (Index des livres interdits, VIII et IX)*; l'ouvrage mentionné ci-dessus est cité à la page 724 du tome IX.

97 Franz Steffens/Heinrich Reinhardt: *Die Nuntiatur von G. F. Bonhomini, 1579–1581. Dokumente*, t. 2, Solothurn 1917, p. 626s., no. 1033, 26 décembre 1580.

98 «... locum quidem in mea ditioe commodiorem nullum, quam oppidum Thelemontanum esse putarem, sed de his coram fusius. Nam rationes quibus institutum D. Vestra promoveri queat, nullas adducere possum nisi prius, quibus modis D. Vestra typographiam S.D.N. nomine instituere cogitet, copiosius intelligam» (réponse de l'évêque au nonce du 30 décembre 1580: AAEB, Codex 344, *Missivae* 1580, p. 451s.; simple regeste dans Steffens/Reinhardt [voir note 97], p. 637, no. 1044).

99 Voir à ce sujet l'exposé (qui ne peut être résumé ici avec toutes les nuances qui s'imposent) de Schnürer (voir note 44), p. 14–31 («Erste, große und ergebnislose Pläne: Die Verhandlungen mit Ambrosius Froben, 1580–1582»).

100 A propos de cette édition, outre Schnürer, voir aussi Carlos Gilly: *Spanien und der Basler Buchdruck bis 1600*, Basel/Frankfurt a. M. 1985 (*Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft*, 151), p. 63–68.

voire même à Rome, sans que pour autant l'hypothèse d'un lieu approprié dans le diocèse de Bâle soit tout à fait abandonnée. La condition préliminaire était la conversion de l'imprimeur bâlois à la foi catholique, exigence à laquelle il avait fini par se soumettre en prononçant à Rome même, où il s'était rendu de sa propre initiative en janvier 1582, la profession de foi du Concile de Trente. Il avait alors fait preuve, c'est le moins qu'on puisse dire, d'un certain opportunisme, affirmant d'une part qu'il avait toujours été catholique, écartant ensuite l'idée de s'installer à Rome, réclamant plus tard pour lui-même et sa famille la liberté d'exercer librement sa foi sans offenser les catholiques. Finalement, les liens entre Froben (considéré à la curie romaine en 1580 comme «il primo stampator della christianità») et Rome/Fribourg sont rompus dès août 1582: «Decepit nos Frobenius mirifice» (Grégoire XIII).

De ce fait, Ambroise Froben, qui ne peut plus rester à Bâle en raison de ses tentatives de rapprochement avec la papauté, va s'installer pour quelques années, soit de 1583 à 1585, comme imprimeur à Fribourg-en-Brigau (en compagnie d'Abraham Gemperlin),¹⁰¹ jusqu'à ce que le gouvernement d'Autriche antérieure lui interdise toute activité dans cette ville universitaire, vu que «sein gesind oder weib mit der Zwinglischen oder Calvinischen sect befleckht sei».¹⁰²

De son côté, l'évêque Blarer ne rompt pas tout de suite les liens avec Ambroise Froben après son installation à Fribourg-en-Brigau (ville qui est le lieu de résidence du chapitre cathédral bâlois depuis la Réforme). C'est en effet à son officine qu'il confie, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'impression des statuts synodaux du diocèse (1583), du nouveau Bréviaire bâlois (1584), du Martyrologe (1584) et du *Directorium* (1585).¹⁰³ A noter cependant que sur la page de titre des trois derniers ouvrages cités, le nom de l'imprimeur n'est plus indiqué, mais uniquement le lieu et la date de l'édition.

101 Premier imprimeur de la ville de Fribourg/Suisse, de 1585 à 1596, cf. Benzing (voir note 94), p. 151, no. 1. A noter qu'en novembre 1589, le Conseil de Fribourg écrit à l'évêque Blarer pour lui recommander les services de Gemperlin, cf. Schnürer (voir note 44), p. 44.

102 Schnürer (voir note 44), p. 31–33; Benzing (voir note 94), p. 148, no. 6.

103 Toute une série de documents manquent dans le dossier A 77 *Missalia* des AAEB (l'archiviste actuel ignore pour quel motif), notamment: «583, Korrespondenz mit dem Domkapitel wegen des Druckes von Brevieren, Direktorien (Ordo) und Synodalstatuten durch den Buchdrucker Frobenius»; «1583, Vertrag mit dem genannten A. Frobenius wegen des Druckes von Brevieren, Synodalstatuten etc. für das Bistum Basel», «1590, Abrechnung mit dem Buchdrucker Frobenius wegen der gedruckten Breviere».

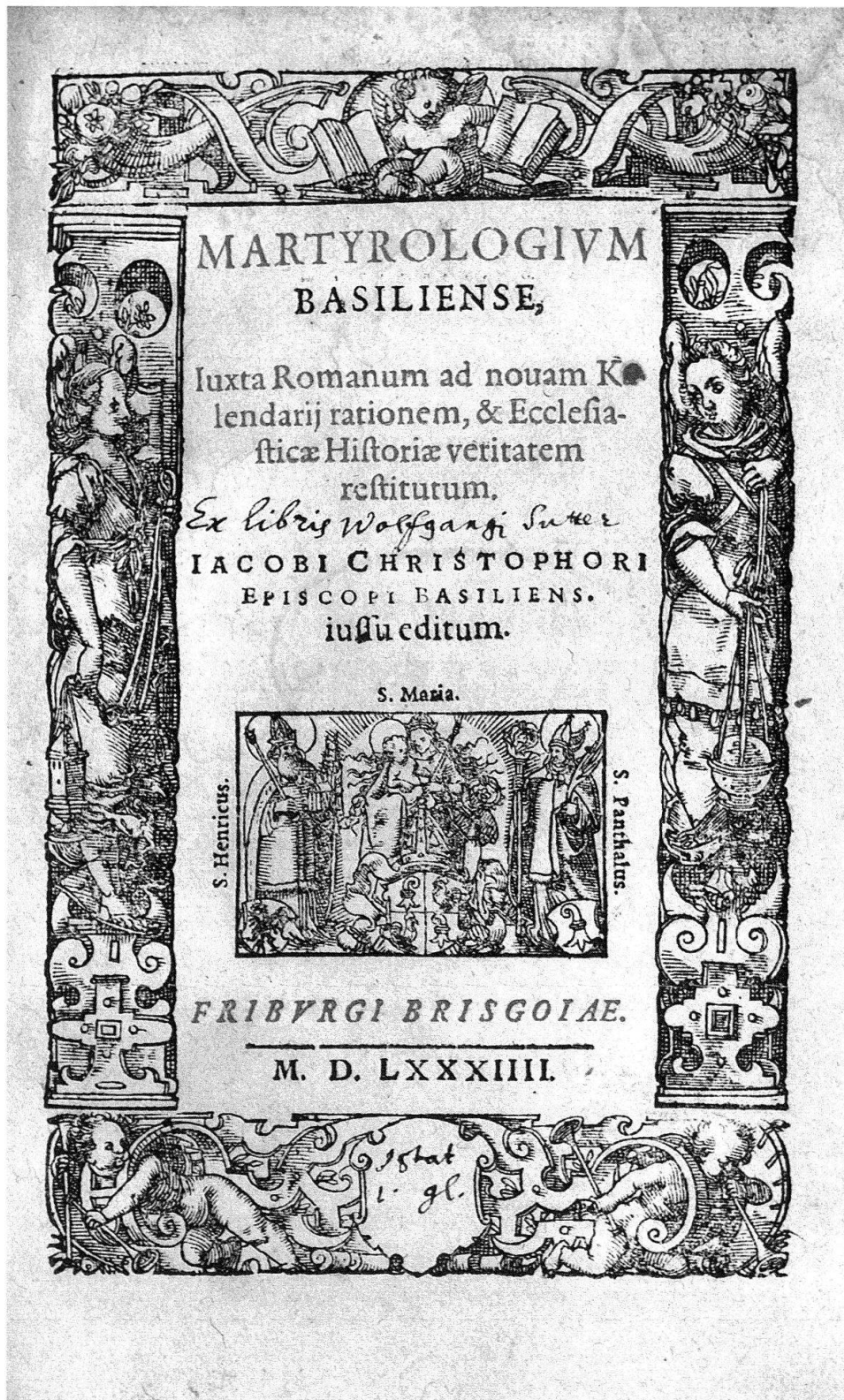


Figure 2

Martyrologe bâlois, imprimé chez Ambroise Froben à Fribourg-en-Brisingau en 1584 (Bibliothèque universitaire de Bâle, EJ IV 26).

Par contre, pour l'impression du nouveau missel bâlois, projeté dès mai 1584, l'évêque Blarer donne la préférence au célèbre imprimeur catholique du sud de l'Allemagne, Adam Berg de Munich,¹⁰⁴ avec lequel il passe contrat le 6 décembre 1584. Il renonce donc à faire appel dorénavant aux services d'Ambroise Froben avant même, semble-t-il, que ce dernier ne soit contraint de quitter Fribourg-en-Brisgau.¹⁰⁵

Ce changement d'attitude de l'évêque ne s'explique pas uniquement pour des raisons «confessionnelles». Dans une lettre du 10 mars 1586, il se plaint en effet de la mauvaise qualité («so mangelbar») de l'édition du Bréviaire réalisée par Froben en 1584, sans toutefois préciser en quoi elle est lacunaire.¹⁰⁶

Une remarque analogue peut être faite concernant l'édition des statuts synodaux imprimés en 1583. Froben lui-même ne s'en cache d'ailleurs pas. Dans la préface, il avertit le lecteur qu'en son absence le travail a été fait de manière peu soignée. De ce fait, dit-il, il a été nécessaire non seulement d'ajouter à la fin de l'ouvrage une liste des *errata*, mais aussi de refaire le tirage de certains cahiers. Il omet cependant de signaler plusieurs autres défauts de son édition: la pagination de l'ouvrage est erronée à partir de la page 33 (numérotée 73) jusqu'à la page 273; beaucoup de fautes d'impression ne sont pas signalées dans la liste des *errata*; les deux premiers cahiers ne sont pas identiques dans tous les exemplaires imprimés et reliés: des fautes ont été corrigées, d'autres y ont été introduites.

4.2 Jean Faivre (Porrentruy)

L'apparition de l'imprimerie à Porrentruy est liée à la fondation du Collège des Jésuites en 1591 et a d'abord pour but l'édition de livres scolaires.

Des publications récentes et des expositions ont attiré l'attention sur les manuscrits et les livres anciens (en particulier les incunables) conservés sur le territoire actuel du canton du Jura, provenant principalement de la bibliothèque des princes-évêques et de diverses institutions religieuses, notamment de l'ancien Collège des Jésuites de Porrentruy.¹⁰⁷ Bien qu'elle ait fait l'objet en 1915–1916 d'un

104 Lexikon des gesamten Buchwesens, t. 1, 1987, p. 303.

105 Rest, *Das Basler Missale* (voir note 48).

106 Ibid., p. 210; le document cité par Rest (10 mars 1586) ne se trouve plus dans la farde A 77 des AAEB.

107 Rudolf Gamper/Romain Jurot: *Catalogue des manuscrits médiévaux conservés à Porrentruy et dans le canton du Jura*, Dietikon-Zurich 1999; Romain Jurot: *Catalogue*

article de Gustave Amweg, l'histoire de l'imprimerie dans la cité épiscopale est encore à écrire.¹⁰⁸ Romain Jurot a eu le mérite de rendre au premier imprimeur bruntrutain, Jean Faivre (Faibvre, Faber, Schmidt),¹⁰⁹ ses véritables origines: bourgeois de Porrentruy.¹¹⁰

Fils de Jean Faivre (Faibvre), dit Rougecul, maître-bourgeois de Porrentruy,¹¹¹ et de Catherine Henzelin, Jean Faivre le jeune (Rougecul) a été baptisé à Porrentruy le 29 juillet 1554.¹¹² Le 4 février 1582, il épouse à Porrentruy Chrischona Hugué, fille de Marx, châtelain du bailliage de Delémont.¹¹³

Membre du Conseil de ville de Porrentruy,¹¹⁴ «Jehan Faibvre marchampt» installe son imprimerie dans l'ancienne maison de la

des incunables du Fonds ancien de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy, Dietikon-Zurich 2000; Yves Crevoisier/Cecilia Hurley: Catalogue des ouvrages entrés dans la Bibliothèque du Collège des Jésuites de Porrentruy de 1591 à 1608, dans: Nicolas Barré: Le collège des Jésuites de Porrentruy au temps de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee (1588–1610), Porrentruy 1999.

108 Amweg (voir note 90); Benzing (voir note 94), p. 383s.; voir aussi Chèvre, Jacques-Christophe Blarer (voir note 28), p. 394–397; Barré (voir note 109), p. 387–393. – Le Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy comporte une section consacrée aux imprimeurs de la cité des princes-évêques. Merci à Madame Jeannine Jacquat, conservatrice de ce musée, pour ses informations à ce sujet.

109 Amweg (voir note 90), p. 214–219; Benzing (voir note 94), p. 383.

110 Au berceau de l'imprimerie. Incunables imprimés du XV^e siècle témoins de la vie culturelle dans l'ancien Évêché de Bâle, Porrentruy 1999, p. 5. – Merci à M. Jurot, conservateur des manuscrits à la bibliothèque universitaire de Fribourg, qui a bien voulu nous indiquer les sources de son information sur la famille Faivre: le fichier des familles d'André Rais, propriété de la Société jurassienne d'Émulation de Porrentruy, et le Fonds Kohler aux AAEB (carton no. 88).

111 Il est l'un des trois maîtres-bourgeois qui reçoivent l'évêque Blarer lors de son entrée dans la ville de Porrentruy le 29 août 1575: «Jehan Faibvre dit rougecul» (Actes de la Société jurassienne d'Émulation, vol. 10, 1858, p. 170; voir aussi *ib.*, p. 11).

112 Porrentruy, Registre paroissiaux 1481–1592, 29 juillet 1554: «29. Joannes filius Joannis Rougecul et Catharinae eius uxoris baptizatus est ...»; parrain: Jean Colmat, maître-bourgeois; marraine: Vuillemette, épouse d'Henri Vauth. (Vaudereux), maître-bourgeois.

113 «Affidati sunt Delemonte Ioannes Faibvre de Pourrentr. et Chrisonna Marci Hüge Castellanus [sic] in Delemonte. Prima proclamatio bannorum facta est Pourrentr. die dominica decima quarta januarii 1582. Secunda, vigesima prima. Tertia proclamatio, vigesima octava. Nuptiae celebratae sunt 4. februarii anno ut supra, praesentibus R. Episcopo Basilien., Nicolai [sic] Lhoste et pluribus aliis» (Porrentruy, Registre paroissiaux 1481–1592). Voir aussi C. A. Müller: Remontstein, Basel 1942, p. 22, n. 1 (Chrischona Hugué, fille de Marx H., épouse de Jean Faivre, bourgeois de Porrentruy). – Sur Marx Hugué, cf. André Rais: La famille Hugué de Raymondtpierre, dans: Archives héraldiques suisses 88 (1974), p. 74–77.

114 «Jehan Faibvre marchampt» est attesté comme conseiller en 1592 et 1595 (Porrentruy, Archives de la Bourgeoisie [= ABP], Principauté épiscopale, VI/52, Missions de la ville 1590–1598, première page des années précitées); «Jehan Faibvre marchampt» fournit aussi le papier et autres marchandises à la ville (*ib.*, année 1592; voir aussi ABP, VI/96, Recettes et missions 1592, fol. 74).

courtine de Rocourt, qu'il reçoit en location le 18 février 1592.¹¹⁵ Le 24 mars suivant, il informe le prince-évêque qu'il a établi à Porrentruy une imprimerie et une librairie, en vue de fournir en livres le collège et les écoles de la principauté; il lui demande en conséquence d'avoir le monopole en ce domaine.¹¹⁶

La réponse de l'évêque n'est pas connue. Elle a sans doute été positive, puisque le premier ouvrage sort de presse en 1592: un recueil des lettres de Cicéron. D'autre part, au courant de la même année 1592 ou en 1593, l'évêque charge ses délégués à Rome pour la visite *ad limina*, le chanoine François Beer et le notaire Pierre Gorré, d'obtenir pour l'imprimeur Jean «Schmidt» un privilège apostolique «afin que personne ne réédite les livres déjà imprimés par lui».¹¹⁷ Jean-Baptiste Fenzonio, auditeur du cardinal Paravicini et procureur de l'évêque à Rome, à qui avait été confiée cette affaire, ayant demandé des précisions à ce sujet, l'évêque Blarer lui répond, fin mai 1593, que le privilège souhaité porte uniquement sur les livres destinés aux collèges de la Compagnie, imprimés selon un nouveau procédé exclusif convenant aux usagers francophones.¹¹⁸ On ignore la suite donnée à la lettre de l'évêque.

115 «Item le 18^e de febvrier [1592] messrs des conseil furent en la maison de curtine de Rocourt pour en accomoder Jehan Faivre conseiller pour son imprimerie, pour une cense raisonnable et tollerable ...» (ABP VI/52, année 1592, Missions du maître-bourgeois Germain Gindre; la décision avait été prise le 5 février 1592: ABP I/52, Registre des délibérations du Conseil de ville, p. 25). – Sur la maison de la courtine de Rocourt à Porrentruy, située dans la rue des Malvoisins, en face de l'hôtel des Halles, cf. Auguste Quiquerez: *Monuments de l'ancien Évêché de Bâle. Ville et château de Porrentruy*, Delémont 1870, p. 144s., 253 (plan du XVIII^e siècle, no. 46: La Fonderie, jadis hôtel et courtine des nobles de Rocourt).

116 «... das in E. F. G. Fürstenthumb Landen, Herrschafften und Oberkeiten, niemandts, wider meinen willen, bey angesetzter Peen, Buechertrucken umbtragen, feyl haben noch verkauffen» (AAEB, B 239, Porrentruy, 10a, N. 5, 24 mars 1592 [document imprimé]; date inexacte chez Amweg et Benzing). Le même dossier des AAEB (N. 8, 1600) renferme une feuille-spécimen «Von allerley Schrifften so in der Truckerey zu Bruntrut Latin unnd Teutsch ...», reproduite par Amweg et présentée par Karl J. Lüthi: *Die Schriftproben von Bruntrut 1600*, dans: *Schweizerisches Gutenbergmuseum* 25 (1939), p. 2–6; la plupart des livres imprimés par Faivre sont ornés d'une vignette, comportant la devise: «Vivitur ingenio, caetera mortis erunt» (On vit par l'esprit, le reste appartiendra à la mort). – Jusqu'ici aucune indication n'a été trouvée au sujet du lieu et des modalités de sa formation dans le métier d'imprimeur.

117 *Relatio visitationis liminum S. Petri*, début mai 1593: «Es haben auch E. F. G. wegen Johannis Schmidt des buechtruckers unß gnädig zuegeschriben ...» (AAEB, A 108/1, dossier 1590–1593, N. 50); cf. André Chèvre: *La première visite ad limina des évêques de Bâle après le Concile de Trente*, dans: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 40 (1946), p. 96.

118 «Privilegium quod pro typographo nostro Joanne Fabro postulavimus, id tantum de iis libris est, qui pro scholis Societatis, a Rudimentis usque ad Rhetoricam inclusive, necessarii sunt. Et si vero in usum scholarum Societatis passim libri necessarii plures extent atque

Après le décès de Jean Faivre, survenu entre le 4 septembre 1599 et le 25 février 1600 (Hans Schmidt selig), c'est sa veuve et son fils aîné Jean-Philibert, né le 15 décembre 1583,¹¹⁹ qui héritent de son imprimerie.¹²⁰

Jean-Pierre Renard
Rue de la Gruère 8
2350 Saignelégier

exprimantur, is tamen eosdem novo modo et additamento excudit, conjungens Gallica latinis et Germanicis; quod nullus ante ipsum adhuc praestitit. Ne igitur alius ex suo labore fructum non promeritum caperet, huiusmodi privilegio sibi prospici ac consuli petiit» (AAEB, Codex 348, *Missivae latinae* 1588–1608, p. 162s., fol. 91v–92r, lettre du 28 mai 1593 dans laquelle Blarer répond aux missives envoyées par Fenzonio le 24 avril et le 1^{er} mai; texte partiellement cité par Barré [voir note 39], p. 392, note 1090).

119 Porrentruy, Registre paroissiaux 1481–1592, 15 décembre 1583: «Joannes Philibertus Joannis Faivre junioris Chrischonae coniugis eius die 15. mensis ut supra ex sacris levatus est fontibus, quem susceperunt Nobilis Jo. Philibertus Dasuel scutiffier et Katharina Joannis Rossel loci». Il était Docteur ès lois et conseiller de Son Altesse (Louis Vautre: *Notices historiques ... District de Porrentruy*, t. 2, rééd. Genève 1979, p. 265).

120 Amweg (voir note 90), p. 219. – D'autres enfants de Jean Faivre sont cités dans le même volume des registres paroissiaux (1481–1592): Servais, baptisé le 4 janvier 1588; Melchior, baptisé le 26 février 1589; Suzanne, baptisée le 8 avril 1591. Le fichier des familles d'André Rais cite encore quatre enfants de Jean Faivre: Odile (baptisée le 13.10.1594), Denise (b. 22.11.1596), Clémence (b. 23.6.1599) et Louise.

Annexes

Les ouvrages cités ici ne sont pas tous disponibles dans une seule bibliothèque, mais peuvent être consultés soit à la Bibliothèque universitaire de Bâle et de Fribourg, soit aux AAEB, soit dans les fonds anciens (non catalogués) des bibliothèques cantonales de Porrentruy et de Soleure, ainsi qu'au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy.

A. Statuts et Instructions du diocèse de Bâle (1583–1659)

1. *Statuta Basiliensia in synodo Thelspergensis praesidente Reverendiss. in Christo patre & Domino D. Iacobo Christophoro Episcopo Basiliensi, Anno Domini M.D.LXXXI. iiii. Non. April. publicata & nunc tandem edita. – Friburgi Brisgoiae, Typis Froben. Anno Domini M.D.LXXXIII. [Ambroise Froben] – [16], 395, [5] p.¹²¹*
2. *Instructio Basiliensis in usum decanorum et presbyterorum per Capitula ruralia tam curam animarum habentium, quam non habentium. Jacobi Christophori episcopi Basiliensis iussu edita. – Bruntrutu, Apud Ioannem Fabrum. M.D.XCVII. – [14], 54, [2] p.¹²²*
3. *Instructio ecclesiastica in usum Episcopatus Basiliensis. Olim a Reverendiss. atque Illustriss. Principe ac Dn. D. Iacobo Christophoro Episcopo Basiliensi, &c. p. m. compilata, nunc autem ab illius successore &c. Guilielmo eiusdem Ecclesiae Basiliensis Episcopo recognita & aucta, eiusque jussu de novo edita. – Bruntrutu, Typis Christophori Cracophij. M.D.CXI. – [10], 68, [6] p.¹²³*
4. *Synopsis Constitutionum, et Ordinationum Synodaliu[m] Dioecesis Basiliensis, ex Statutis ejusdem, & Instructione Sacerdotum olim sub Reverend.^{mo} & Illust.^{mo} Principe, ac Domino Domino Iacobo Christophoro Episcopo Basiliensi, Anno M.D.LXXXI. publicatis. Autoritate Reverendissimi & Illustrissimi S.R.I. Principis, ac Domini Domini Ioannis Conradi eiusdem dioecesis Basil(i)ensis Episcopi. Ad commodiorem usum ecclesiasticorum collecta, & edita Anno Domini M.DC.LIX. – Bruntrutu, Ex typographia episcopali, apud Ioan. Henricum Straubhar. – [6], 103, [13] p.¹²⁴*

B. Les livres liturgiques du diocèse de Bâle imprimés après le Concile de Trente

- 1.1 *Breviarium Basiliense, Secundum Romanum ordinem restitutum, Iacobi Christophori Episcopi Basiliens. iussu editum. Pars Hyemalis. – Friburgi Brisgoiae. M.D.LXXXIII. [Ambroise Froben]. – [66], 720, [5], 143, [1] p.¹²⁵*

121 André Artonne ... et al. [éd.] : Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle, Paris 1969, p. 113–155 et 496 (les deux *Instructiones* n'y sont pas citées, mais bien la *Synopsis constitutionum* de 1659).

122 Amweg (voir note 90), p. 218, n° 8. Ouvrage cité sous le titre «*Epistola pastoralis*» dans VD 16.

123 Amweg (voir note 90), p. 224, n° 4.

124 Ibid., p. 195, n° 1.

125 Hanns Bohatta: Bibliographie der Breviere 1501–1850, Leipzig 1937, p. 177, n° 1987; Amiet (voir note 55), p. 22. La *pars hyemalis* reproduit aussi un certain nombre d'hymnes

- 1.2 *Breviarium Basiliense, Secundum Romanum ordinem restitutum, Iacobi Christophori Episcopi Basiliens. iussu editum. Pars Aestivalis. – Friburgi Brisgoiae. M.D.LXXXIII. [Ambroise Froben] – [66], 713, [7], 129, [3] p.*
2. *Martyrologium Basiliense, iuxta Romanum ad novam Kalendarii rationem, et Ecclesiasticae Historiae veritatem restitutum. Iacobi Christophori episcopi Basiliens. iussu editum. – Friburgi Brisgoiae, M.D.LXXXIII. [Ambroise Froben]. – [20], 297, [7] p.¹²⁶*
3. *Directorium Basiliense, Novo restituto Breviario accomodatum. Jacobi Christophori Episcopi Basiliens. iussu editum. – Friburgi Brisgoiae, M.D.LXXXV. [Ambroise Froben]. – [602] p.¹²⁷*
4. *Missale Basiliense, iuxta Romanum restitutum. Iacobi Christophori Episcopi Basiliensis iussu editum. – Monachii, Excudebat Adamus Berg, Typographus ducalis. Anno Domini M.D.LXXXVI. – [24], 35, [1], 340, CVII, [1], 155, [1], 111, [21] p.¹²⁸*
- 5.1 *Sacerdotale Basiliense Summa fide & diligentia restitutum & auctum. Iacobi Christophori Episcopi Basiliensis iussu & autoritate editum. Pars prior. De legitima, Catholica ac solenni Sacramentorum administratione, cum brevi & perspicua cuiusque explicatione, Pastoribus inprimis non solum utile, sed & necessaria [...]. – Bruntrutii, Per Ioannem Fabrum. M.D.XCV. – [12], 248, [4], 42, [6], 43, [1] p.¹²⁹*
- 5.2 *Sacerdotalis Basiliensis Pars posterior. De ecclesiasticis rerum certarum benedictionibus, Exorcismis et Canticis nonnullis. Ad usum sacerdotum non solum, sed & Ludimagistrorum passim ac puerorum, haud inutiliter accommodata. – Bruntrutii, Per Ioannem Fabrum. M.D.XCV. – [8], 268, 161, [3], 127, [1] p.¹³⁰*

anciens dorénavant réservés à l'usage privé (p. 141–143). La précédente édition du *Breviarium Basiliense* a été imprimée à Bâle en 1515, chez Jakob Wolff.

- 126 Catalogue ou calendrier développé de martyrs et de saints, dans lequel sont indiqués le jour de la mort, le lieu et le genre du martyr, l'anniversaire du saint ou encore de courtes biographies.
- 127 Précédé d'un calendrier et de diverses tables, le *Directorium* énumère sept *regulae* pour l'ordonnance des heures canoniques durant le temps de l'Avent, trente-six pour le reste de l'année (du 1^{er} janvier à l'Avent). La précédente édition du *Directorium Basiliense* a été imprimée à Bâle en 1480, chez Michael Wenssler (cf. Pierre L. Van der Haegen: Basler Wiegendrucke, Basel 1998, p. 29, n° 36).
- 128 Weale/Bohatta (voir note 55), p. 29, n° 161; Amiet (voir note 55), p. 14. Le missel contient les textes et les rubriques pour la célébration de la messe. – Pour les éditions antérieures, cf. Van der Haegen (voir note 127, p. 40, 42s., 62, 86, 267, 274, 277, 280, et notamment un missel qui aurait été imprimé à Bâle entre 1514 et 1517 par Michael Furter (Bibliothèque universitaire de Bâle AN VIII 4).
- 129 Amweg (voir note 90), p. 218, n° 5; Jean-Baptiste Molin/Annik Aussedat-Minvielle: Répertoire des rituels et processionnaires imprimés conservés en France, Paris 1984, p. 79, n° 167; VD 16 (voir note 90). – Le précédent rituel, intitulé «*Informatorium sacerdotum de agendis circa confectionem et dispensationem sacramentorum et sacramentalium*» (appelé aussi «*Agenda parochialium ecclesiarum*») a été imprimé à Bâle en 1488 (Van der Haegen [voir note 127], p. 53, n° 2).
- 130 La première partie du tome 2 (p. 1–268) est consacrée aux bénédictions. Les unes sont liées à certaines fêtes liturgiques (eau, sel, vin, pain, cierges, etc.); d'autres couvrent tous les domaines possibles et imaginables de l'existence, liés à la vie domestique, à l'agriculture,

C. «*Propre des saints du diocèse de Bâle*», Porrentruy 1623

En 1623, pour se mettre en conformité avec les directives venues de Rome,¹³¹ l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein fait éditer à Porrentruy un «*Propre des saints du diocèse de Bâle, adapté selon la norme du Bréviaire romain*».¹³²

*Proprium Sanctorum dioecesis Basiliensis, Ad normam Breviarii Romani accommodatum. Iussu et auctoritate Rev.^{mi} et Ill.^{mi} Principis ac Domini, Domini Wilhelmi, Episcopi Basiliensis editum. – Bruntrutii. M.DC.XXIII. [Guillaume Darbellay]. – [16], 88 p.*¹³³

Cet ouvrage, qui est un complément au bréviaire, comprend principalement les rubriques, prières et lectures prévues pour les offices des saints propres au diocèse de Bâle, du 4 décembre au 26 novembre (p. 1–50).¹³⁴ Viennent ensuite (p. 51–64) toute une série de textes complémentaires, dont un office propre, celui du saint Ange gardien (double de deuxième classe), célébré dans le diocèse de Bâle le dimanche qui suit la dédicace de saint Michel archange (29 septembre).¹³⁵

Le tout est précédé d'une préface de l'évêque et d'un calendrier de toutes les fêtes célébrées durant une année liturgique (de janvier à décembre). Ce calendrier «perpétuel», qui corrige entièrement celui qui a été publié en tête du Bréviaire bâlois de 1584 et du Missel bâlois de 1586, correspond à celui du nouveau bréviaire romain de Clément VIII (1602);¹³⁶ on y a en outre inséré les saints propres au diocèse de Bâle, dont la liste a été revue et raccourcie par rapport à celle du

à l'artisanat, aux épidémies, etc. Il est aussi question des prières en cas d'intempéries, de la sépulture des défunts, des exorcismes, des processions, non seulement celles des rogations et de la Fête-Dieu, mais aussi en vue d'écarter la peste, les épidémies et la guerre. – Les deux autres parties du t. 2 sont consacrées aux répons, antiennes et hymnes divers (notamment pour les processions et les bénédictions solennelles), accompagnés de la notation musicale.

131 Eisele (voir note 48), p. 144s.

132 Sur l'observance des fêtes dans le diocèse de Bâle (dimanches, Noël, Pâques, Pentecôte, fêtes de la Vierge Marie, des apôtres etc.), cf. *Statuta Basiliensia* 1583 (1^{ère} partie, tit. VI, *De diebus festis*) et *Synopsis constitutionum* 1659 (1^{ère} partie, art. IV, *De festorum observatione*).

133 Un des exemplaires du *Proprium* de 1623 conservé à la Bibliothèque de Porrentruy (dans lequel les pages de titre ont été enlevées) comporte diverses additions: une annexe de 26 pages portant sur des fêtes approuvées par la congrégation des rites en 1621 et 1625 et une autre de 6 pages (non numérotées): «Ad complenda folia vacua visum est adnectere Antidota spiritualia pro avertenda peste, hoc mortalitatis tempore». D'autres exemplaires de 1623, comportant diverses additions, sont signalés par Amweg (voir note 90), p. 229s.

134 A noter cependant que trois fêtes, qui ne sont pas propres au diocèse de Bâle, ont été ajoutées: d'une part, la fête de saint Joachim (20 mars; dans le Bréviaire bâlois de 1584: 9 décembre); d'autre part, celles de saint Georges (23 avril) et de saint Nicolas (6 décembre), devenues après 1584 des fêtes de rite double (au lieu de semi-double).

135 Suivent deux fêtes dont la célébration est laissée à la liberté de chacun (p. 65–72), soit les stigmates de saint François (17 septembre) et la fête de saint Charles Borromée (4 novembre); ensuite l'office de saint Bruno, fixé au 6 octobre (p. 75–80); enfin, les litanies des saints, y compris ceux qui sont propres au diocèse de Bâle (p. 81–88).

136 Qui remanie lui-même de fond en comble le calendrier du bréviaire romain de 1568.

calendrier de 1584–1586 (voir ci-dessous). Ce qui n'exclut pas la célébration dans les églises particulières de certaines fêtes qui leur sont propres (non indiquées dans ce calendrier), pourvu que soient respectées les règles liturgiques fondamentales.¹³⁷

Pour tenir compte de l'introduction de nouvelles fêtes dans le calendrier romain, de nouvelles éditions du «Propre des saints du diocèse de Bâle» sont imprimées à Porrentruy en 1676, 1697, 1710 et 1738. Elles ont toutes une autre structure que celle du «Propre» de 1623. Le texte des offices y est précédé d'une préface de l'évêque, de notes explicatives (*Quaedam notanda pro directione huius Proprii*), d'une liste chronologique des saints mentionnés dans le corps de l'ouvrage (*Catalogus omnium sanctorum, qui ordine dierum et mensium in hoc Proprio continentur*): non seulement les saints propres au diocèse de Bâle (signalés par les lettres P.B.), mais aussi les saints ajoutés au calendrier romain depuis la dernière édition.¹³⁸ Une des différences essentielles avec le Propre de 1623 se situe donc au niveau du *catalogus*: en 1623 y sont recensées toutes les fêtes de l'année liturgique (réparties de janvier à décembre) et pas uniquement celles des saints mentionnés dans le corps de l'ouvrage lui-même, comme dans les «Propres» de 1676, 1697, 1710 et 1738.¹³⁹

137 Cf. Thomas Henrici: *Directorium pro vicariatu generali in episcopatu Basiliensi*, II/35–39 (éd. Jean-Pierre Renard), Fribourg 2007, p. 263–265.

138 Soit depuis le pontificat de Paul V (1605–1621) jusqu'à celui d'Innocent XI (1676–1689), précise la préface du Propre des saints de 1676.

139 Un «Appendix altera ad proprium sanctorum Dioecesis Basiliensis», imprimé à Porrentruy en 1670, par Claude Hyp, signalé par Amweg (voir note 90), p. 236, est introuvable à la bibliothèque cantonale de Porrentruy.

140 L'abréviation PB, suivie de la date, renvoie à l'édition correspondante du «Proprium Sanctorum dioecesis Basiliensis». Les divergences avec le Bréviaire bâlois de 1584 sont aussi signalées (BB 1584). – L'article de John Hennig: *Diözesan-Geschichte im Proprium des neuen Bistums Basel*, dans: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 68 (1973), p. 140–154, s'intéresse notamment au *Proprium sanctorum* du diocèse de Bâle de 1697 et de 1710.

141 Il est cité dans le «Martyrologe bâlois» de 1584 («Romae sancti Leonis papae noni»), mais son culte n'est introduit dans la liturgie officielle du diocèse de Bâle que sous l'évêque Jean-François de Schönau (1651–1656); divers articles à ce sujet dans: Georges Bischoff/Benoît-Michel Tock (éd.): *Léon IX et son temps*, Turnhout 2006. – Cf. *Synopsis* 1659, 1^{ère} partie, art. VII: «praeter Propria Dioecesis nostrae, cum adiuncta Appendice de S. Leone» (p. 23).

142 «Morandi confessoris» est mentionné à la date du 3 juin dans les missels bâlois du XV^e siècle, mais ni dans celui de 1586, ni dans le bréviaire bâlois de 1584.

143 «Claudii archiepiscopi» est mentionné à la date du 6 juin dans les missels bâlois du XV^e siècle, mais ni dans celui de 1586, ni dans le bréviaire bâlois de 1584.

144 «Officium Sancti Angeli custodis, quod in Basiliensi dioecesi celebratur sub duplici secundae classis, proxima Dominica post festum Dedicacionis S. Michaelis archangeli» (1623, p. 51–64); «Dominica prima post octavam S. Pantali celebratur in ista dioecesi Festum S. Angeli Custodis sub Dup. 2. Class. cum Octava» (1676–1738).

Liste des saints propres au diocèse de Bâle 1623–1738

Cette liste est établie en prenant comme base de référence le Propre des saints de 1623 et en tenant compte des éditions postérieures (1676–1738).¹⁴⁰

In festo SS. Projecti et Marini martyrum	28 janvier [BB 1584: 25 janvier]
SS. Germani et Randoaldi martyrum	21 février
S. Fridolini confessoris	6 mars
[S. Leonis IX. papae confessoris]	[19 avril: PB 1676–1738; non cité en BB 1584, ni en PB 1623] ¹⁴¹
S. Ubaldi seu Theobaldi episcopi et confessoris	16 mai [BB 1584: 1 ^{er} juillet]
S. Morandi confessoris	3 juin [pas en BB 1584] ¹⁴²
S. Claudii [Bisuntini] episcopi et confessoris	6 juin [pas en BB 1584] ¹⁴³ ; [PB 1738: 7 juin]
SS. Gervasii et Protasii martyrum	19 juin
S. Udalrici episcopi et confessoris	4 juillet
S. Henrici Imperatoris et confessoris, patroni dioecesis Basiliensis	13 juillet
S. Arbogasti episcopi et confessoris	21 juillet
S. Verenae virginis	1 ^{er} septembre
S. Cunegundis Imperatricis virginis	9 septembre
S. Angeli custodis	En octobre ¹⁴⁴ [pas en BB 1584]
S. Germani [Autiss.] episcopi et confessoris	1 ^{er} octobre [BB 1584: 31 juillet]
S. Leodegarii episcopi et martyris	2 octobre
SS. Ursi et Victoris et sociorum martyrum	3 octobre [BB 1584: 30 septembre]
Dedicatio Cathedralis Ecclesiae Basiliensis	11 octobre
S. Pantalii episcopi et martyris, patroni dioecesis Basiliensis	12 octobre
S. Galli abbatis	16 octobre
SS. Ursulae et sociarum virginum martyrum	21 octobre
S. Himerii confessoris	12 novembre
S. Conradi episcopi et confessoris	26 novembre
S. Barbarae virginis et martyris	4 décembre [PB 1738: 5 décembre]
S. Eucharis episcopi et confessoris	8 décembre
S. Othiliae virginis	13 décembre
S. Ursicini confessoris	20 décembre

